

L'Aluette

Magazine municipal

Beauvoir sur Mer



L'Ardoise Verte décorée pour les fêtes de fin d'année.

Numéro 179
Janvier - Mars 2026



P.13 **Jeunesse**
Présentation du Conseil Municipal
des Enfants 2025-2026



P.26 **Environnement**
Une nouvelle réserve naturelle
régionale sur la commune

SOMMAIRE

VIE DU CONSEIL
P. 4



VIE MUNICIPALE
P. 13



VIE EN DÉVELOPPEMENT
P. 26



VIE ASSOCIATIVE
P. 31



VIE PRATIQUE
P. 39



AGENDA
P. 40



Magazine trimestriel - Tirage : 2850
Directeur publication : Jean-Yves BILLON, Maire
Impression : MAS Publicité - Imprimerie du Marais
Photothèque : Services municipaux, Ouest France,
Sylvain Gayot, LPO France et LPO Vendée, Pixabay,
Stéphane Grossin, Challans Gois Communauté et diverses associations

Mairie de Beauvoir sur Mer :
Place de l'Hôtel de Ville - CS 10046 - 85230 Beauvoir sur Mer
Tél. : 02 51 68 70 32 - Fax : 02 51 68 03 56
Site internet : www.mairie-beauvoirsurmer.fr
Facebook : @Ville de Beauvoir sur Mer

Le Maire
Jean-Yves BILLON



Chères belvérines, chers belvérins,

Malgré un contexte économique compliqué avec une loi de finances pour 2026 qui n'est toujours pas votée, plusieurs projets ont pu être réalisés ou engagés en 2025. Les travaux de rénovation du groupe scolaire avancent bien. Le restaurant scolaire rénové est en service depuis septembre et la rénovation du pôle élémentaire se terminera pendant les vacances de février. La dernière phase concerne la rénovation des classes de maternelle. La physionomie du centre-ville a changé, avec l'installation d'un préau favorisant la convivialité et le retraitement des voies et trottoirs pour plus de sécurité de l'ensemble des usagers. Nous avons également pu achever la commercialisation des lots du lotissement communal Saint Louis.

Je remercie les membres du conseil municipal, qui ont été actifs et force de proposition, tout au long du mandat, par leur travail au sein des commissions communales et des séances du conseil municipal. Nos jeunes du Conseil Municipal des Enfants nous ont démontré cette année encore leur intérêt pour l'amélioration du cadre de vie des belvérins.

L'année 2025 aura connu de belles manifestations qui mettent notre territoire à l'honneur, telles que le feu d'artifice sur le Passage du Gois, l'accueil de l'étape de la compétition insolite « Marais Express 85 » ou encore l'organisation d'une exposition sur le marais pour présenter l'intérêt de sa préservation et expliquer son fonctionnement hydraulique.

La Réserve Naturelle Régionale des Marais du Bout de Sac a été validée par le Conseil régional des Pays de la Loire sur 187 hectares le 28 septembre 2025.

Pour les animations organisées par la municipalité, je vous invite toutes et tous à venir participer à la Fête du jeu qui fêtera ses 10 ans, qui aura lieu le dimanche 1^{er} février 2026, au sein de la Maison des Associations, chemin de la Chèvre.

Je me réjouis également du développement du projet ESCORTER, qui permet la venue de personnels soignants au sein des bureaux de consultation du cabinet médical communal situé Grand Rue pour la prise en charge des patients sans médecin traitant. Ce dispositif est un exemple de la solidarité territoriale mise en place pour assurer une continuité de soins sur le territoire.

Concernant la défense contre la mer, Challans Gois Communauté a décidé d'engager un second diagnostic de vulnérabilité sur les 4 communes du Pays du Gois pour les habitations se trouvant dans des zones à risque concernées par les Plans de Préventions des Risques d'inondations terrestres ou marines. Il s'agit d'anticiper d'éventuels événements exceptionnels et de permettre aux propriétaires de réaliser des travaux de sécurisation de leur logement avec un soutien financier. Cette fois-ci, les entreprises de moins de 10 salariés situées dans ces secteurs pourront avoir un diagnostic de leurs bâtiments d'exploitation.

Je vous offre mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2026 et vous souhaite une pleine réussite dans tous vos projets, personnels et professionnels.

**Cérémonie des vœux du Maire**

Le 5 janvier 2026 s'est tenue la cérémonie au cours de laquelle Monsieur le Maire Jean-Yves BILLON a présenté ses vœux à la population.

Après la projection d'un film retracant les actions et temps forts de l'année 2025, Gwénaëlle LÉOSTIC, Directrice Générale des Services, les membres du Conseil Municipal des Enfants (CME) et Denis TESSON, 1^{er} Adjoint, ont tour à tour exprimé leurs vœux au Maire, au Conseil municipal et à la population.

Lors de son discours, Monsieur le Maire a salué le travail des agents municipaux et leur esprit d'équipe élus-agents, l'engagement des jeunes du CME dans leur prise de conscience pour la protection de l'environnement, et l'implication des élus du Conseil municipal par leur présence assidue aux conseils municipaux et la réalisation d'actions pour la préservation du cadre de vie (ramassage des déchets, l'instauration d'Espaces sans Tabac ou encore l'opération « 1 naissance, 1 arbre »).

Bilan de l'année 2025

Il est également revenu sur les différentes réalisations de l'année 2025 telles que la poursuite de l'aménagement du centre-bourg qui favorise et sécurise les déplacements doux, piétons et cyclables et facilite la traversée des poids lourds dans l'attente du futur contournement. Monsieur le Maire a ainsi confirmé l'étude en cours de ce projet porté par le Département.

Il s'est également réjoui de la fin des travaux du bâtiment destiné à l'as-

sociation L'Outil en Main qui permet aux jeunes de découvrir des métiers manuels dont ils feront peut-être leur profession. Il a ainsi félicité 3 participants dont 2 qui ont reçu une décoration au concours 2025 des meilleurs apprentis de Vendée : Mme POTTIER Méhiti (catégorie carreleur-mosaïste) et M. GAUVARD Louis (catégorie électricien).

Après une première année de travaux au Groupe scolaire Le Gois, Monsieur le Maire a rappelé l'ouverture du nouveau restaurant scolaire en septembre, qui donne entière satisfaction aux équipes et aux jeunes convives. Les travaux dans la partie élémentaire se poursuivent et seront achevés pour les vacances de février. Ce sont ensuite les classes de maternelle qui intégreront les modulaires dans l'attente de la rénovation de ces locaux. La totalité du groupe scolaire sera rénovée dans le courant de l'année 2026.

Une commune labellisée

Monsieur le Maire a félicité les associations de la commune et les services suite au renouvellement en 2025 du label 3 Flammes au concours des Villes Sportives et à l'obtention du label 3 étoiles au concours des Villes étoilées.

La commune dédie chaque année un budget pour l'entretien et l'amélioration de ses nombreux équipements sportifs. En 2025, c'est ainsi les courts de tennis extérieurs qui ont été régénérés, et une partie du terrain de foot stabilisé qui a été transformé en terrains de pétanque, permettant à l'association d'accueillir une compétition régionale.

Des animations variées

Monsieur le Maire est revenu sur les différentes manifestations organisées en 2025 par la commune et par d'autres structures associatives permettant de varier les animations festives sur le territoire. Il a rappelé l'accueil d'une étape de la compétition insolite « Marais Express 85 », l'organisation du feu d'artifice qui a été tiré sur le Passage du Gois ou encore l'organisation de l'exposition sur le Marais par le Conseil des Sages

et les élus permettant de présenter le fonctionnement hydraulique du marais.

Une étude en cours sur le réseau d'eaux pluviales

Monsieur le Maire a rappelé l'étude en cours pour la réalisation d'un schéma directeur des eaux pluviales, qui a pour objet d'identifier et de traiter les engorgements de réseaux et d'optimiser leurs fonctionnalités. Cette étude est menée parallèlement aux inspections des réseaux souterrains et aux travaux de curage des fossés. Monsieur le Maire a mis l'accent sur la nécessaire désimperméabilisation des sols dans les nouveaux aménagements.

Des structures en développement

Monsieur le Maire a souligné le bon développement de la Bibliothèque - Ludothèque « Le 3 » qui fonctionne avec une équipe d'agent communautaires et de 15 bénévoles motivés.

Le Centre médical, situé 7 Grande Rue, a permis de déployer dans le cadre du dispositif ESCORTER une offre de soins auprès des personnes les plus fragiles. Monsieur le Maire a salué la solidarité territoriale du personnel soignant.

Et concernant les travaux de digues

Monsieur le Maire a enfin fait un point sur les travaux de défense contre la mer. La digue Nord de l'embouchure de l'étier de Sallertaine a été reprise sur 600 mètres. Le choix de défendre le territoire contre les submersions marines a été fait par Challans Gois Communauté : les 2 communes littorales (Beauvoir sur Mer et Bouin) protégeant une grande partie des communes rétro-littorales.

Mise à l'honneur aux associations

La cérémonie s'est poursuivie par la présentation par Sophie BRIÉE, adjointe à la vie associative, de plusieurs associations pour leur reconnaissance envers certains de leurs membres actifs : Océane Twirling, Pétanque belvérine, L'outil en Main, le Secours Populaire et les portes drapeaux des anciens combattants.

Conseil Municipal

Extraits de la séance du 11 août 2025

Absents ayant donné pouvoir : Mme BRIÉE Sophie à Mme BODIN Françoise, Mme FRADET Annabelle à Mme POTIER Alizée, Mme DOUX Fabienne à Mme ROUSSEAU Danièle, M. BURGAUD André à M. BILLON Jean-Yves, M. DENIS Laurent à M. BÉHAR Nicolas

Absents excusés : Mme POUTHÉ Sandrine, M. DELAPRÉ Stéphane, Mme ANCELIN Brigitte

Absents : M. PILLET Jean-François, Mme BLANCHARD Isabelle, Mme BILLET Anne

SyDEV – Convention pour travaux neufs d'éclairage – Aménagement du centre-bourg – Phase 4

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité d'approuver la convention n°2025.ECL.0401 relative aux modalités techniques et financières de l'opération pour des travaux d'éclairage dans le cadre de la phase n°4 de l'opération d'aménagement du centre-bourg, prévoyant une participation communale à hauteur de 9 572 € pour un montant total de travaux de 13 674 € HT.

Lotissement Communal Saint-Louis – Cession du lot n°2

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité de céder à Monsieur ROLLAND Brice et Madame ROLLAND Élodie, domiciliés 28 chemin de la Chèvre à BEAUVOIR SUR MER (85230), le lot n°2 du lotissement communal Saint-Louis, cadastré section AS n°466, d'une superficie de 358 m² au prix de 100 € TTC/m², soit un montant de 35 800 € TTC.

Parcelles AR n°72, 73, 74, 82 et 84 – Acquisition

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la proposition reçue des consorts RENAUD pour l'acquisition par la mairie de Beauvoir sur Mer des parcelles dont ils sont propriétaires, situées Le Fief de la Pierrière, à savoir les parcelles cadastrées section AR n°72 d'une superficie de 1.257 m², AR n°73 d'une superficie de 1.141 m², AR n°74 d'une superficie de 1.201 m², AR n°82 d'une superficie de 2.111 m² et AR n°84 d'une superficie de 2.068 m².

Monsieur le Maire précise que les parcelles AR n°72, 73, 74 et 82 sont situées en zone N (Naturelle et Forestière) au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, et que la parcelle AR n°84 est située en zone 1AUT (Zone à urbaniser à vocation touristique).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité d'acquérir les parcelles :
 - > AR n°72 d'une superficie de 1 257 m², au prix de 1€/m², soit un montant de 1 257 €
 - > AR n°73 d'une superficie de 1 141 m², au prix de 1€/m², soit un montant de 1 141 €
 - > AR n°74 d'une superficie de 1 201 m², au prix de 1€/m², soit un montant de 1 201 €
 - > AR n°82 d'une superficie de 2 111 m², au prix de 1€/m², soit un montant de 2 111 €
 - > AR n°84 d'une superficie de 2 068 m², au prix de 7 €/m², soit un montant de 14 476 €.

Location des salles – Modification des tarifs

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'ajouter un tarif de location des salles par journée supplémentaire au-delà de 2 jours de location pour les salles polyvalente, Sirocco et Ardoise Verte.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité d'ajouter un tarif de location des salles par journée supplémentaire au-delà de 2 jours de location pour les salles polyvalente, Sirocco et Ardoise Verte tel que suit :

Tarifs de la Salle Sirocco	Particuliers et personnes morales ayant leur résidence à Beauvoir / Mer	Associations ayant leur siège à Beauvoir / Mer	Associations, particuliers et personnes morales extérieurs
Repas ou soirée	255 € (400 € sur deux jours) 145 € par jour supplémentaire	105 € (160 € sur deux jours) 55 € par jour supplémentaire	315 € (475 € sur deux jours) 160 € par jour supplémentaire
Vin d'honneur ou assemblée générale	130 €	105 €	190 €
Caution	210 €	210 €	210 €
Sonorisation	55 €	35 €	75 €
Forfait ménage	180 €	180 €	180 €

Tarifs de l'Ardoise Verte	Particuliers et personnes morales ayant leur résidence à Beauvoir / Mer	Associations ayant leur siège à Beauvoir / Mer	Associations, particuliers et personnes morales extérieurs
Repas ou soirée	235 € (350 € sur deux jours) 115 € par jour supplémentaire	Gratuit	285 € (425 € sur deux jours) 140 € par jour supplémentaire
Vin d'honneur ou assemblée générale	130 €	Gratuit	160 €
Caution	210 €	210 €	210 €
Sonorisation	55 €	35 €	75 €
Forfait ménage	180 €	180 €	180 €

Tarifs de la Salle de réunion	Particuliers et personnes morales ayant leur résidence à Beauvoir / Mer	Associations ayant leur siège à Beauvoir / Mer	Associations, particuliers et personnes morales extérieurs
Vin d'honneur ou assemblée générale	85 €	Gratuit	130 €
Caution	210 €	210 €	210 €
Sonorisation	55 €	35 €	75 €
Forfait ménage	105 €	105 €	105 €

Tarifs de la Salle polyvalente	Particuliers et personnes morales ayant leur résidence à Beauvoir / Mer	Associations ayant leur siège à Beauvoir / Mer	Associations, particuliers et personnes morales extérieurs
Repas ou soirée	360 € (535 € sur deux jours) 175 € par jour supplémentaire	105 € (160 € sur deux jours) 55 € par jour supplémentaire	440 € (660 € sur deux jours) 220 € par jour supplémentaire
Vin d'honneur ou assemblée générale	180 €	105 €	255 €
Cuisine	160 € (240 € sur deux jours) 80 € par jour supplémentaire	95 € (145 € sur deux jours) 50 € par jour supplémentaire	220 € (340 € sur deux jours) 120 € par jour supplémentaire
Caution	210 €	210 €	210 €
Sonorisation	160 €	55 €	180 €
Rétroprojecteur	115 € (+ 210 € de caution)	65 € (+ 210 € de caution)	115 € (+ 210 € de caution)
Forfait ménage	250 €	250 €	250 €

Tarifs de l'Abri du Marin	Particuliers et personnes morales ayant leur résidence à Beauvoir / Mer	Associations ayant leur siège à Beauvoir / Mer	Associations, particuliers et personnes morales extérieurs
Repas ou soirée	Non loué	Gratuit	Non loué
Vin d'honneur ou assemblée générale	130 €	Gratuit	Non loué

- Rappelle qu'un forfait est appliqué pour la mise à disposition d'un conteneur poubelle :

- > 29 € le bac d'ordure ménagère de 770 L
- > 9,50 € le bac jaune (emballages) de 770 L

- Rappelle que les salles seront louées à titre gratuit aux associations caritatives et pour les manifestations associatives lorsque la recette est reversée à une autre association caritative.

- Précise que les tarifs révisés entreront en vigueur dès l'entrée en vigueur de la présente délibération.

EPF de la Vendée – Convention d'action foncière secteur de la Taillée

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a confié à l'EPF de la Vendée l'aménagement de plusieurs parcelles sur le secteur de la Taillée.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Conseil municipal a approuvé, par délibération n°94/2023 du 28 août 2023, la convention d'étude entre la commune de Beauvoir sur Mer, la Communauté de Communes Challans Gois Communauté et l'EPF de la Vendée relative aux actions foncières visant à favoriser la réalisation d'un projet de renouvellement urbain sur ces mêmes secteurs.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les membres du Conseil d'administration de l'EPF ont décidé de porter à 25% le taux de logements sociaux dans le cadre de cette convention. Cette décision repose sur deux éléments :

- le nouveau programme pluriannuel d'intervention de l'EPF prévoyant désormais un taux de 25% pour les communes classées en PDL2 (Zone moyennement tendue et prioritaire pour le développement de l'offre nouvelle locative sociale),
- la soumission de la commune de Beauvoir sur Mer, aux obligations de la loi SRU, depuis le 1^{er} janvier 2025.

Concrètement l'impact sur le projet consisterait en l'intégration d'un logement social supplémentaire au sein de l'îlot sud du secteur de la Taillée.

L'EPF de la Vendée propose à la commune la signature d'une convention d'action foncière de réalisation d'un projet de renouvellement urbain recentré sur le secteur de la Taillée.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par cette convention l'EPF de la Vendée s'engage à réaliser les actions permettant de contribuer au projet d'aménagement. Ces actions consistent à :

- définir une stratégie foncière au moyen d'une analyse foncière sur le périmètre du secteur de la Taillée,
- conduire des actions foncières spécifiquement corrélées au stade d'avancement des projets
- assurer la sécurisation et la gestion des biens dont il acquiert la propriété en coopération avec la commune qui s'en voit déléguer la gestion dans les conditions définies dans l'annexe 3 de la convention ci-annexée,
- assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux de réhabilitation du foncier et de proto-aménagement
- accompagner la commune dans le choix d'un ou plusieurs opérateurs si la commune ne réalise pas l'opération en régie,
- assurer le portage financier de ces actions dont la somme constituera le prix de revient des biens destinés aux collectivités garantes.

Le périmètre d'intervention de l'opération concerne : le secteur de la Taillée qui couvre 7 parcelles d'une surface d'environ 5 300 m² situées en zone UA du PLUi.

Le montant prévisionnel de l'engagement financier de l'EPF est plafonné à 850 000 € HT. À ce jour, le montant des dépenses EPF sur le dossier s'élève à 102 636 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve à l'unanimité la convention d'action foncière entre la commune de Beauvoir sur Mer, la communauté de communes Challans Gois Communauté et l'EPF de la Vendée relative aux actions foncières visant favoriser la réalisation d'un projet de renouvellement urbain - secteur de la Taillée.

Lotissement Les Villas Mailen – Intégration des voiries dans le domaine public communal

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n°117/2024 du 9 décembre 2024, le Conseil municipal a décidé d'acquérir les espaces communs du lotissement Les Villas Mailen.

L'acte de transfert de propriété ayant été signé le 9 juin 2025, il convient à présent d'envisager le classement de l'Allée des Vendanges et de la rue des Cépages dans le domaine public communal, étant précisé que celles-ci mesurent 257,60 mètres de long pour l'Allée des Vendanges et 24,50 mètres de long pour la rue des Cépages.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Classer l'Allée des Vendanges et la rue des Cépages dans le domaine public communal, étant précisé que celles-ci mesurent 257,60 mètres de long pour l'Allée des Vendanges et 24,50 mètres de long pour la rue des Cépages

- Modifier le tableau de la voirie communale dont la longueur totale est portée à 93 462,14 mètres linéaires.

Challans Gois Communauté – Répartition des sièges au Conseil communautaire en vue des élections municipales de 2026 – Proposition d'un accord local

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Code Général des Collectivités Territoriales impose la recomposition des Conseils communautaires au plus tard le 31 août de l'année précédant celle du renouvellement général des Conseils municipaux.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le nombre et la répartition des sièges de Conseiller communautaire peuvent, à cette occasion, être établis soit par application du droit commun, soit par un accord local.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est important de garantir à chaque commune membre une représentation qui ne soit pas strictement

arithmétique, mais qui tienne compte de la diversité des territoires, des enjeux locaux et de la nécessité d'assurer une participation continue et équitable à la gouvernance communautaire.

Dans cette perspective, Monsieur le Maire, rappelle aux membres de l'assemblée que les communes de petite taille, actuellement représentées par un seul Conseiller communautaire, se trouvent parfois en difficulté en cas d'absence de ce dernier, le suppléant n'étant mobilisé que ponctuellement et souvent éloigné du suivir régulier des dossiers communautaires.

Monsieur le Maire considère qu'attribuer un second siège à ces communes à savoir : Bouin, Froidfond, Saint-Urbain et Châteauneuf, permettrait non seulement une continuité de présence, mais aussi un renforcement de la collégialité dans les prises de décisions au niveau communal, une meilleure appropriation des enjeux intercommunaux et un relais plus efficace au sein des Conseils municipaux concernés.

Dans le même esprit de cohérence institutionnelle et de solidarité territoriale, il est proposé de confirmer et reconnaître la position centrale et structurante de la Ville de Challans, qui joue un rôle moteur dans la dynamique communautaire. La Commune centre bénéficierait, à ce titre, de deux sièges supplémentaires, portant sa représentation de 20 à 22 sièges, soit le maximum autorisé par le cadre réglementaire dérogatoire.

Cette proposition s'inscrit dans une logique d'équilibre, de confiance mutuelle et de gouvernance partagée, entre communes de toutes tailles. Elle conduit à un Conseil communautaire composé de 46 sièges, contre 40 en application du droit commun.

	Population municipale (année ref. 2022)	Total siège en 2020	Total siège en 2026 (sans accord local)	Total siège en 2026 (avec accord local)
Challans	22 890	19	20	22 (+2)
La Garnache	5 413	4	4	4
Beauvoir sur Mer	3 955	3	3	3
Sallertaine	3 390	2	3	3
Saint-Gervais	2 752	2	2	2
Saint-Christophe-du-Ligneron	2 653	2	2	2
Bois-de-Céné	2 215	1	2	2
Bouin	2 169	2	1	2 (+1)
Froidfond	2 128	1	1	2 (+1)
Saint-Urbain	1 996	1	1	2 (+1)
Châteauneuf	1 144	1	1	2 (+1)
TOTAL	50 705	38	40	46 (+6)

Conformément au 2° du I de l'article L.5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), cet accord local doit être adopté selon les règles de majorité suivantes : soit par la moitié des Conseils municipaux regroupant les deux tiers de la population totale de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) ou par les deux tiers des Conseils municipaux regroupant la moitié de la population de l'EPCI. Cette majorité devra également comprendre le Conseil municipal de la Ville de Challans dont la population est la plus nombreuse, dans la mesure où celle-ci est supérieure au quart de la population totale des communes membres.

À défaut d'accord local conclu avant le 31 août 2025 et suivant les conditions de majorité requises, la composition applicable sera celle résultant des règles de droit commun.

Un arrêté fixant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre sera pris pour chaque EPCI du département au plus tard le 31 octobre 2025. Il n'entrera en vigueur qu'à compter du prochain renouvellement général des Conseils municipaux, soit en mars 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'approuver la proposition d'un accord local fixant le nombre de sièges communautaires à 46 ;
- Décide de valider la répartition proposée, incluant le renforcement de la représentation des petites communes et l'ajustement à la hausse des sièges attribués à la Ville de Challans ;
- Souhaite que cette proposition soit portée dans un esprit de coopération et de respect des équilibres territoriaux, reposant sur une relation de confiance entre les communes membres de la Communauté de Communes Challans Gois Communauté ;

VOTE : OUI : 20 ABSTENTION : 1

Challans Gois Communauté – Modification des statuts – Approbation

Dans le cadre de l'adhésion volontaire de six communes membres au transfert de la compétence « assainissement collectif » à la Communauté de Communes à compter du 1^{er} janvier 2026, et au regard des évolutions législatives récentes, notamment la loi n° 2023-1322 à compter du 18 décembre 2023 relative au service public de la petite enfance et la loi du 11 avril 2025 visant à assouplir les modalités de gestion des compétences « eau » et « assainissement », une révision des statuts de la Communauté de Communes Challans Gois Communauté s'avère nécessaire.

Cette démarche a pour objectif de clarifier, lorsque cela est pertinent, la nature et le libellé des compétences et la définition de l'intérêt communautaire, afin de mieux traduire les actions effectivement

mises en œuvre par Challans Gois Communauté et de répondre aux conseils formulés par la Préfecture du Département de la Vendée, dans une logique de sécurisation juridique.

Il est expressément précisé que cette révision ne vise en aucun cas à élargir le champ des compétences actuellement exercées par la Communauté de Communes, à l'exception de la compétence « assainissement collectif » pour les 6 communes membres concernées, mais uniquement à en garantir la cohérence et la lisibilité au regard de l'exercice réel des missions.

Ainsi, les précisions portent sur les domaines suivants :

- l'assainissement des eaux usées,
- le logement,
- le soutien au déploiement des énergies renouvelables,
- la petite enfance (initialement mentionné dans la définition de l'intérêt communautaire),
- la participation à une convention France Services (initialement mentionné dans la définition de l'intérêt communautaire),
- l'enseignement, la formation, l'emploi et l'insertion,
- l'alimentation durable,
- la coordination et la médiation culturelles,
- la promotion de la pratique sportive.

Conformément aux articles L.5211-5 et L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la modification des statuts est soumise, par délibérations concordantes, à l'approbation :

- de deux tiers au moins des Conseils municipaux des communes membres, représentant plus de la moitié de la population,
- ou de la moitié au moins des Conseils municipaux, représentant les deux tiers de la population.

Cette majorité doit obligatoirement comprendre l'avis favorable du Conseil municipal de la commune de CHALLANS, en raison de sa population supérieure au quart de celle de l'ensemble du territoire intercommunal.

Chaque Conseil municipal dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification de la présente délibération pour se prononcer. À défaut, son avis est réputé favorable.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver la mise à jour des statuts de la Communauté de Communes de Challans Gois Communauté, tels que présentés en annexe, avec les éléments ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité d'approuver la mise à jour des statuts de la Communauté de Communes Challans Gois Communauté, tels que présentés en annexe, avec les éléments présentés ci-dessus, par Monsieur le Maire.

Tableau des effectifs – Modifications

Par suite de la réussite d'un agent à un examen professionnel, Monsieur le Maire propose de créer un poste adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet.

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune de Beauvoir sur Mer cessera d'être organisateur secondaire des transports scolaires à compter de la rentrée scolaire 2025-2026. À ce titre, la commune cessera de mettre à disposition des agents pour l'accompagnement dans les transports scolaires.

Pour faire suite à la demande de réduction de son temps de travail d'un agent de restauration scolaire et d'accompagnement dans les transports scolaires, titulaire d'un poste d'adjoint technique à 21/35^{ème}, il convient de créer un poste d'adjoint technique à 15/35^{ème}.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité de créer :
 - > un poste adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet
 - > un poste d'adjoint technique à 15/35^{ème}.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**Lecture des remerciements**

- de la part de la famille CHAUDET suite au décès de Colette CHAUDET
- de la part de la famille PLANET suite au décès de Colette PLANET
- de la part de la Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire pour l'attribution d'une subvention
- de la part de l'Association Beauvoir Judo Club pour l'attribution d'une subvention
- de la part de l'Association Orchestre d'Harmonie et l'École de Musique pour l'attribution d'une subvention

Survol des lignes électriques

M. le Maire informe que des hélicoptères d'Enedis vont survoler les lignes électriques à basse altitude pour vérifier leur état entre le 11 et le 30 août 2025.

Démarchage

M. le Maire relaie l'alerte d'Enedis sur les faux démarcheurs.

Remerciement boîte à clefs

Pauline PINEAU remercie, au nom de l'Océane Twirling, pour l'installation de la boîte à clefs au complexe sportif.

Report Feu d'artifices du 14 juillet 2025

M. le Maire rappelle que le feu d'artifices du 14 juillet a dû être annulé pour raison de sécurité.

Le report est envisagé le 20 septembre sur le Gois selon les conditions météo et l'obtention des autorisations préalables nécessaires.

**Conseil Municipal****Extraits de la séance
du 13 octobre 2025**

Absents ayant donné pouvoir : Mme KARPOFF Béatrice à Mme BRIÈE Sophie, Mme POUTHÉ Sandrine à M. RETUREAU Pascal, M. GRIÈRE Yohann à Mme DOUX Fabienne

Absents : M. PILLET Jean-François

Parcelle AI 299 – Acquisition – Trottoirs chemin de la Commanderie

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la parcelle cadastrée section AI n°299, située 1 Chemin de la Commanderie, d'une superficie totale de 16 m², a pour emprise le trottoir du Chemin de la Commanderie.

Elle est donc destinée à être incorporée au domaine public. Aussi, afin de régulariser la situation et de légitimer l'entretien du trottoir par les services techniques municipaux, les propriétaires ont accepté la cession de ladite parcelle à la commune de Beauvoir sur Mer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité d'acquérir la parcelle section AI n°299, située 1 Chemin de la Commanderie, d'une superficie totale de 16 m², au prix de l'euro symbolique.

Fonds de concours 2025 dédiés aux modes actifs – Demande de fonds de concours à la communauté de communes Challans Gois Communauté

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la communauté de communes a voté une enveloppe budgétaire en 2025 afin de participer au financement de projets communaux dédiés aux modes actifs.

En mai et début septembre 2025, les 11 communes ont été sollicitées par la communauté de communes afin de faire remonter les dépenses 2024-2025 relatives aux aménagements réalisés en agglomération en faveur des modes actifs et qu'elles souhaiteraient faire financer dans le cadre de ce fonds de concours 2025 dédié aux modes actifs, sur la base des dispositions réglementaires relatives au fonds de concours.

La commune de Beauvoir sur Mer souhaite faire financer les réalisations d'aménagements dans la commune en lien avec les modes actifs dont le coût HT est estimé à 157 000 €.

Le fonds de concours attribué à la commune de Beauvoir sur Mer s'élèverait à 78 500 € et doit représenter au maximum 50 % du montant HT restant à la charge de la commune, après déduction des subventions éventuellement perçues.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Solliciter l'attribution par la communauté de communes Challans Gois Communauté d'un fonds de concours de 78 500 € pour la commune de Beauvoir-sur-Mer pour la réalisation d'aménagements dans la commune en lien avec les modes actifs.

SyDEV – Convention pour effacement du réseau électrique – carrefour Chemin de la Chèvre et Chemin de Saint-Louis

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le SyDEV accepte d'engager et de financer des travaux d'effacement du réseau électrique au carrefour situé Chemin de la Chèvre et Chemin de Saint-Louis.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité d'approuver la convention n°2025.EFF.0108 relative à la réalisation d'un effacement du réseau électrique chemin de la Chèvre fixant les modalités techniques et financières de l'opération précitée, et prévoyant une participation communale à hauteur de 33 888 € pour un montant total de travaux de 57 334 € HT.

Dérogation 2026 au principe du repos dominical

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du Maire après avis du conseil municipal.

Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par année civile.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'émettre un avis favorable à l'autorisation d'ouverture des établissements de commerces de détail de la commune, en dérogation à la règle du repos dominical des salariés :

- Le dimanche 31 mai 2026 : fête des mères
- Le dimanche 21 juin 2026 : fête des pères
- Les dimanches 13, 20 et 27 décembre 2026 : fêtes de fin d'année.

- Rappelle que dans le cas où les dispositions conventionnelles ou contractuelles applicables à l'établissement imposant le volontariat des salariés au travail dominical, seuls les salariés volontaires pourront être employés sous couvert de la présente dérogation.

- Précise que chaque salarié privé de repos dominical, bénéficiera au minimum, en contrepartie des heures travaillées le dimanche, d'un repos compensateur d'une durée équivalente, sans préjudice du repos quotidien habituel d'une durée minimale de onze heures consécutives et que ce repos compensateur sera ac-

cordé à l'ensemble du personnel, par roulement, dans une période qui ne peut excéder la quinzaine qui précède ou qui suit le dimanche travaillé.

VOTE : OUI : 24 ABSTENTION : 2

Réserve Naturelle Régionale Marais du Bout de Sac – Convention de Gestion 2025-2027 entre la Région Pays de la Loire, la LPO VENDÉE et la Commune de Beauvoir sur Mer – Approbation

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n°59/2025 en date du 28 avril 2025, un avis favorable sur le plan de gestion 2025-2030 du projet de la Réserve Naturelle Régionale (RNR) sur les terrains situés sur le site du Marais du Bout de Sac et des Abbayes, a été émis par les membres du Conseil Municipal.

La Région des Pays de la Loire, lors de sa commission permanente du 26 septembre 2025, a labellisé la Réserve Naturelle Régionale des Marais du Bout de Sac d'une superficie de 187,1 hectares.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Région des Pays de la Loire a proposé la rédaction d'une convention tripartite de gestion pour la période 2025-2027 de la RNR « Marais du Bout de Sac » entre la Région, la LPO VENDÉE et la commune de Beauvoir sur Mer, tous deux Co-gestionnaires.

Cette convention définit les modalités de partenariat entre les Co-gestionnaires et la Région pour assurer la préservation, la gestion et la mise en valeur de la RNR « Marais du Bout de Sac » pour une durée de 3 ans.

Elle prend effet au 1^{er} janvier 2025 pour une fin au 31 décembre 2027.

Monsieur le Maire rappelle que le plan de gestion de la RNR permet le maintien des activités existantes, notamment la chasse.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'approuver et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention tripartite de gestion pour la période 2025-2027 de la Réserve Naturelle Régionale « Marais du Bout de Sac » entre la Région, la LPO VENDÉE et la commune de Beauvoir sur Mer.

VOTE : OUI : 22 ABSTENTION : 4

Association L'Arche de Noé – Convention d'accueil après le délai fourrière des chiens et chats errants ou dangereux – Approbation

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune de Beauvoir sur Mer va lancer, d'ici fin 2025, une nouvelle campagne de stérilisation et d'identification des chats errants en partenariat avec la Fondation Brigitte Bardot.

Afin de permettre le recueil des chats sociables et des chatons, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de conclure une convention avec l'association L'Arche de Noé, située à Saint-Urbain, prévoyant une participation de la commune à hauteur de zéro euro et cinquante centimes (0,50 €) par habitant de la commune et par an.

La convention est conclue pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité d'approuver et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association L'Arche de Noé, située à Saint-Urbain, pour l'accueil après le délai de fourrière des chiens et chats errants ou dangereux selon les modalités précitées.

Participation au financement de la Protection Sociale Complémentaire (PSC) volet « santé » - Procédure de labellisation

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'article L.827-9 du Code général de la fonction publique prévoit que les collectivités territoriales et leurs établissements publics participent au financement des garanties de protection sociale complémentaire destinées à couvrir les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident auxquelles souscrivent les agents qu'elles emploient.

L'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 introduit le caractère obligatoire de cette participation à la garantie santé à compter du 1^{er} janvier 2026.

Le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement définit les garanties minimales des contrats destinés à couvrir les risques en matière de santé et fixe la participation minimale mensuelle de l'employeur, pour chaque agent, quelle que soit sa quotité de travail, à la moitié d'un montant de référence, fixé à 30 €, soit 15 € bruts minimum dans la limite du coût réel de la cotisation.

Monsieur le Maire précise que chaque agent souhaitant bénéficier de cette participation doit remettre une attestation de sa mutuelle justifiant de la labellisation de son contrat chaque année.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité de participer au financement des contrats individuels labellisés de protection sociale complémentaire en matière de santé à hauteur de 15 € par mois et par agent, quelle que soit sa quotité de travail.

Tableau des effectifs – Modifications

Au regard du développement de l'activité de la Bibliothèque - Ludothèque « Le 3 » et conformément à la convention d'objectifs conclue entre la commune et le Département de la Vendée, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de créer un poste d'Adjoint du Patrimoine à 22/35^{ème} afin d'assurer la gestion de l'établissement, notamment de la partie ludothèque.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité de créer un poste d'Adjoint du Patrimoine à 22/35^{ème}.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Lecture des remerciements

- de la part de la famille ROBARD suite au décès de Thierry ROBARD
- de la part de la famille GABORIT suite au décès d'Amand GABORIT
- de la part de la famille RABALLAND suite au décès d'Yves RABALLAND
- de la part de la famille THEISS suite au décès de Christian THEISS
- de la part de BTP CF de la Roche Sur Yon pour l'attribution d'une subvention

Bibliothèque - Ludothèque

Alizée POTIER annonce le passage aux heures d'hiver de la bibliothèque-Ludothèque avec la réouverture le dimanche matin à partir du changement d'heure.

Élections municipales

M. le Maire rappelle les dates des élections municipales fixées au 15 et 22 mars 2026.

Prochaines dates des conseils municipaux

M. le Maire rappelle les dates des prochains conseils municipaux :

- 12 janvier 2026
- 23 février 2026

Feu d'artifice du 20 septembre 2025

M. le Maire remercie tous ceux qui ont participé à la gestion de la circulation pour le feu d'artifice sur le Gois.

Exposition Marais Histoire d'Eau

M. le Maire remercie les participants et les organisateurs de l'exposition sur le marais et l'eau lors des journées du patrimoine.

Prochaines manifestations

M. le Maire rappelle les manifestations :

- la course cycliste Francis Rondeau
- le Bike & Run le 9 novembre (Sophie BRIÉE fait passer une feuille de présence)
- le cyclo-cross le 7 décembre
- le Téléthon le 6 décembre
- la balade arborée le 8 novembre
- l'opération « 1 Arbre, 1 Naissance » le 29 novembre
- la dictée le 8 novembre
- la soirée jeux à la bibliothèque le 24 octobre

Octobre Rose

M. le Maire remercie Sophie MICHEL et les organisateurs de la Marche La Belvérine dans le cadre d'Octobre Rose.

Restaurant scolaire

Les élus souhaitent visiter le nouveau restaurant scolaire. Visite à organiser un mercredi soir.

Ancien bâtiment Outil en Main

Françoise BODIN demande le devenir de l'ancien bâtiment de l'Outil en Main situé 105 rue de la Roche.

M. le Maire répond que c'est normalement l'emprise d'une future voie pour accéder à la ZA Saint Antoine. En attendant le bâti pourrait être reloué en logement si possible.

Ordures sauvages

Stéphane DELAPRÉ signale qu'il a ramassé une grande quantité de sacs poubelle.

M. le Maire répond que Challans Gois fait passer un camion à la demande lorsque cela est signalé au services déchets pour les dépôts sauvages.

M. le Maire signale aussi qu'il y a un conteneur spécifique pour les déchets sauvages aux ateliers municipaux.

Pauline PINEAU précise que lorsqu'on appelle la communauté de Communes pour signaler un problème, le personnel n'est pas très aimable.

Grand Pont

Stéphane DELAPRÉ signale que le radar du Grand Pont ne fonctionne plus.

Stéphane DELAPRÉ demande une solution au sujet du merlon de terre qui a été fait en bordure de l'étier et qui oblige les piétons à marcher sur la Route Départementale.

M. le Maire répond qu'une étude est en cours pour mettre un muret.

Chasse sur la digue

Stéphane DELAPRÉ signale que des forains viennent sur la digue pour chasser considérant que c'est du domaine public maritime.

M. le Maire répond que ce n'est pas du domaine public maritime mais des biens incorporés suite à une procédure de biens sans maître.

De plus, ce sont des terrains situés sur l'emprise du GR 8.

La Gendarmerie Nationale s'est déplacée déjà 2 fois.

Trottoirs route des Sables

Stéphane DELAPRÉ demande si le tapis sera refait route des Sables entre les 2 ronds-points.

M. le Maire répond que la route devait être refaite en 2018 par l'Agence Routière Départementale mais cela a été annulé du fait de la coupe du monde de foot qui a modifié le tracé du Tour de France.

M. le Maire précise qu'il reste encore des bordures trottoirs à faire avant de reprendre le tapis. Cela pourrait être fait en 2026.

Circulation lors du marché hebdomadaire

Pauline PINEAU signale que les gens, le jeudi matin, n'hésitent pas à prendre les barrières et à les déplacer pour passer quand même.

La Police Municipale est prévenue et verbalise quand ils constatent ces faits.

Zone Artisanale du Clos Saint Antoine

Anne BILLET s'étonne d'un bâtiment vert dans la ZA du Clos Saint Antoine.

Bertrand GRONDIN répond que c'est le bâtiment relais de Challans Gois qui correspond au RAL des couleurs du PLUi et qui correspond aux couleurs des bâtiments de Challans Gois dans d'autres communes.

Colis et repas des aînés

Denis TESSON informe que le CCAS a envoyé un courrier à tous les belvériens de plus de 75 ans pour leur proposer un colis gastronomique ou un repas animé à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Cela correspond à environ 830 personnes de plus de 75 ans inscrites sur les listes électorales.

Piscine de Beauvoir sur Mer

Nicolas BEHAR s'étonne qu'une classe de l'école va à la piscine tous les jours.

M. le Maire répond qu'il se renseignera auprès du service de Challans Gois.

**Le Conseil Municipal des Enfants (CME) pour 2024-2025**

Les élèves de CM1 et CM2 des deux écoles belvériennes, l'École du Gois et l'École Saint-Joseph, ont élu, le 10 octobre dernier, leurs nouveaux représentants au sein du Conseil Municipal des Enfants pour l'année 2025-2026.



Les élus du CME pour l'École du Gois



Les élus du CME pour l'École Saint-Joseph

Présentation du CME

Créé en 2002 sur la commune, le Conseil Municipal des Enfants (CME) offre aux élèves de CM1 et CM2 scolarisés à Beauvoir sur Mer, l'opportunité de découvrir concrètement la vie citoyenne et le fonctionnement de la collectivité locale.

Il constitue un véritable outil de sensibilisation à la citoyenneté, permettant aux jeunes belvériens de s'impliquer dès leur plus jeune âge dans les affaires communales.

Encadrés par une équipe d'élus municipaux, les jeunes conseillers sont accompagnés tout au long de l'année dans leurs réflexions et leurs projets.

Les séances sont animées afin de favoriser l'expression, l'échange et le travail collectif autour de thématiques variées telles que la culture, le sport, l'environnement ou encore la nature.

Un CME déjà pleinement engagé

Depuis la rentrée scolaire et l'élection de ses nouveaux membres, le CME s'est rapidement mis en action.

Dès le 17 octobre, une semaine après leur élection, les jeunes conseillers se sont réunis en assemblée plénière afin d'échanger sur leurs idées, leurs attentes et de définir les projets qu'ils souhaitent porter au cours de l'année.

Le 11 novembre, ils ont participé à la cérémonie commémorative en hommage aux anciens combattants, en portant avec fierté leur drapeau « Devoir de mémoire ».

Le 8 novembre, ils ont également pris part à la dictée organisée par la Municipalité en partenariat

avec la Bibliothèque - Ludothèque « Le 3 », un événement caritatif au profit de l'association Valentin Haüy, auquel ils ont été ravis de contribuer.

Le 29 novembre, les jeunes élus se sont mobilisés lors de l'opération municipale « 1 naissance, 1 arbre », avant de participer, le 6 décembre, à la distribution matinale de viennoiseries dans le cadre des actions menées pour le Téléthon.

En ce début d'année, les membres du CME ont enfin été invités à la traditionnelle cérémonie des Vœux du Maire. À cette occasion, ils sont montés sur scène pour présenter leurs vœux pour l'année 2026.

Composition du CME :

CM1 : Elias ALTAMIRANO, Marcel AMIOT, Eva DOBIGNY, Tehana DRUAULT-AUBIN, Mila GOINEAU, Laly PELLOQUIN

CM2 : Keshaliya ASVATTAMANE, Fanny BÉHAR, Tyméo DELUGRÉ, Mia GABORIT, Julie GAUVRIT, Jade GUICHETEAU, Morgan SIRE, Fanny TESSIER

Marraine : Léna LELIÈVRE

Élus référents : Jean-Yves BILLON, Alizée POTIER, Pascal BOURDIN, Sophie BRIÉE, Annabelle FRADET, Sophie MICHEL, Pauline PINEAU, Sandrine POUTHÉ, Valérie THIBAUD



Toute l'équipe du CME est motivée et prête à l'action pour cette année

État civil

jusqu'au 31 décembre 2025

Naissances

- Le 18/11/2025 : Maddy BONNIN de Romain BONNIN et Pauline SOCHARD
- Le 26/11/2025 : Hereana JOUANNEAU BOURGOIN de Wilhelm JOUANNEAU et Anne-Eva BOURGOIN
- Le 2/12/2025 : Lehna ADDAR de Lies ADDAR et Stéphanie FRADET
- Le 6/12/2025 : Salomé GABORIT de Corentin GABORIT et Laura BEAUDE
- Le 19/12/2025 : Sacha LAMANT de Corentin LAMANT et Tiphany ANGRAND
- Le 22/12/2025 : Bleuenn ROLLAND de Brice ROLLAND et Elodie MERIAUD

Mariage

- Le 15/12/2025 : Dominique MARTIN et Edith FRANK

Décès

- | | | |
|---|--|---|
| Le 30/09/2025 : Bernard GOULEAU, 72 ans | Le 29/10/2025 : José BOUDRIE, 81 ans | Le 9/12/2025 : Michel SORIN, 90 ans |
| Le 3/10/2025 : Joséphine PIBERNE veuve AURIAU, 92 ans | Le 25/11/2025 : Pierre BAILLY, 83 ans | Le 13/12/2025 : Philippe MENEAU, 69 ans |
| Le 8/10/2025 : Robert JAULIN, 74 ans | Le 27/11/2025 : Jean Claude MILCENT, 88 ans | Le 22/12/2025 : Claude BAIZEAU, 94 ans |
| Le 11/10/2025 : Catherine DEFAY, 63 ans | Le 29/11/2025 : Michelle CALLARD veuve SORET, 91 ans | Le 26/12/2025 : Gérard JOLY, 75 ans |
| Le 22/10/2025 : Hubert RENAUD, 90 ans | Le 1/12/2025 : Didier BRISON, 64 ans | Le 27/12/2025 : Marie-Thérèse BROSSAIS épouse BÉCHIAU, 64 ans |

Urbanisme

jusqu'au 31 décembre 2025



Déclarations préalables

Les informations sur les déclarations préalables du type édification de clôtures, installation de panneaux photovoltaïques ne sont plus communiquées dans cette rubrique.

27/10 - HUCHET Jérôme et Sandrine
9 rue de la Chapelle
Annexe

24/11 - CHOMIACK Michel
13 rue des Sables
Véranda



Permis de construire

21/10 - CRIER Eric et Martine
43 chemin de Chantemerle
Garage

21/10 - BONFILS Viviane
12 rue Christian Thibaud
Maison

21/10 - DARDENNE Jean-Samuel et
Marjorie
12 rue des Amandiers
Maison

07/11 - DA NAZARE Carlos et Claire
23 rue du Cornoir
Véranda et pergola

20/11 - FRADET Alexandre
20 B Chemin du Fief Buord
Maison

25/11 - FOUASSON Mélissa
Rue des Ecoles - Lot n°9
Lotissement « Les Petites Ardoises »
Maison



L'année 2025 sur la commune

en quelques chiffres

4 093

+ 2%

HABITANTS
À BEAUVOIR SUR MER
au 1^{er} janvier 2026 selon l'INSEE

ÉTAT CIVIL

21	11	65
NAISSANCES	MARIAGES	DÉCÈS
-	-	-
17 filles et 4 garçons		dont 25 à l'EHPAD des Mathurins
11		
PACS		

URBANISME

64	154
PERMIS DE CONSTRUIRE traités	DÉCLARATIONS PRÉALABLES AUX TRAVAUX traitées

- CENTRE DE SECOURS -

778 - C'est le nombre d'interventions effectuées en 2025 par les sapeurs-pompiers volontaires du Centre de Secours Christian THIBAUD sur le périmètre de, La Barre de Monts, L'Époids (Bouin), Saint Gervais, Saint Urbain et Beauvoir sur Mer.

En 2025, **237** interventions ont été réalisées dans le secteur de Beauvoir sur Mer.

32 - Sapeurs-pompiers, 24 hommes et 8 femmes, composent les forces vives du Centre de secours.

Pour lutter contre l'augmentation du nombre d'interventions ces dernières années, le Centre de secours **recrute de nouveaux sapeurs-pompiers volontaires**.



- PAGE FACEBOOK -

1522 - C'est le nombre d'abonnés à la page "Ville de Beauvoir sur Mer" soit une augmentation de 30% cette année.

4 - Cela fait 4 ans maintenant que la commune utilise sa page Facebook pour vous donner régulièrement des informations sur les travaux, les événements à venir, les réunions publiques, etc.

L'année de la Bibliothèque - Ludothèque « Le 3 » en chiffres

Après quatre ans de fonctionnement dans ses nouveaux locaux, la Bibliothèque – Ludothèque « Le 3 » dresse un bilan chiffré toujours autant positif de sa fréquentation. Ce service culturel municipal, ouvert à tous, compte une large majorité de belvérins parmi ses abonnés.

FRÉQUENTATION

7 992

PERSONNES ACCUEILLIES
(hors animations et accueil de groupes)

1 015

PERSONNES ACCUEILLIES
SUR DES ANIMATIONS
(soirées jeux, heures du conte, ateliers...)
ET DES ACCUEILS DE GROUPES

ABONNÉS

728

À LA BIBLIOTHÈQUE

151 nouvelles adhésions en 2025

9 collectivités adhérentes
(classes, associations...)

141

FOYERS

À LA LUDOthèque

représentant
529 personnes

PRÊTS

13 560

DOCUMENTS EMPRUNTÉS
À LA BIBLIOTHÈQUE

44 038 prêts depuis l'ouverture
du «3» en janvier 2022

2 665

JEUX EMPRUNTÉS
À LA LUDOthèque

OUVERTURE

213

JOURS D'OUVERTURE

ÉQUIPE

16

BÉNÉVOLES

2

AGENTS
à temps plein et
non-complet

SUPPORTS

PLUS DE 6 000

DOCUMENTS PROPOSÉS
(romans, BD, revues)

700

JEUX ET JOUETS DISPONIBLES
pour les petits et les grands,
avec des nouveautés régulières !

Ça s'est passé...

Ramassage de déchets sur la côte – 5 octobre

Quelques élus municipaux et des bénévoles courageux ont bravé un vent soutenu pour participer à une nouvelle opération de ramassage de déchets sur la côte, du côté de la Noure.

Organisée par la Commission citoyenne de la Municipalité, cette matinée de mobilisation s'est déroulée entre 9h et 12h.

Grâce à leur implication, entre 3 et 4 m³ de déchets ont été collectés, principalement des plastiques et autres éléments rejetés par la mer. Une action utile qui contribue à préserver notre littoral.

Balade arborée – 8 novembre

Organisée dans le cadre du programme de sorties nature de la Municipalité, la balade arborée du 8 novembre a réuni plus d'une vingtaine de participants.

Sous une météo ensoleillée, les marcheurs ont pu profiter pleinement des couleurs et ambiances de l'automne.

Guidés par Vincent THIBAUD, responsable du service Espaces verts, ils ont (re)découvert le rôle essentiel des arbres en milieu urbain, à travers des échanges riches et pédagogiques.

Une sortie appréciée, qui a permis de mieux comprendre l'importance du végétal dans notre cadre de vie.



Les participants écoutant les explications de Vincent THIBAUD, au pied d'un chêne vert remarquable.

« La Belvérine » : marche rose et marche libre

La marche rose « La Belvérine » a rassemblé près de 180 participants le dimanche 12 octobre au matin. Dans une ambiance conviviale et intergénérationnelle, femmes, hommes et enfants se sont élancés sur un parcours de 5,5 km à travers le centre-ville, le Marais et le parc du Cornoir, après un temps d'accueil et un échauffement collectif.

Pour prolonger cette action solidaire, le même itinéraire a été balisé tout au long du mois d'octobre, permettant à chacun de le parcourir librement dans le cadre de la campagne « Octobre Rose ».

À travers cette initiative, la commune et ses habitants ont une nouvelle fois affirmé leur engagement en faveur de la prévention et du dépistage du cancer du sein.



Les participants au départ et pendant la marche « La Belvérine ». Près de 180 marcheurs réunis pour soutenir la cause d'Octobre Rose.

Bike & Run – 9 novembre

La neuvième édition du Bike & Run du Pays du Gois a rencontré un vif succès ce dimanche 9 novembre, réunissant 196 participants, dont 68 binômes adultes et 30 binômes enfants. Organisée par la Municipalité, en partenariat avec le Comité départemental de triathlon et le Comité d'organisation du Vélo belvérin, l'épreuve a bénéficié d'une météo idéale, encourageant sportifs confirmés comme amateurs à se lancer sur le parcours.

Les participants ont emprunté un tracé mêlant chemins roulants et d'autres plus techniques (secteurs boisés, circuit de cyclocross du Complexe sportif). Une configuration désormais bien identifiée, reconduite pour la troisième année consécutive.

L'événement a pu s'appuyer sur la présence précieuse de 80 bénévoles, indispensables à la sécurité et au bon déroulement de la matinée. L'enthousiasme était au rendez-vous, autant du côté des participants que de l'organisation, tous saluant la convivialité et la qualité de cette édition.

La prochaine édition marquera un temps fort : le dixième anniversaire, programmé le 8 novembre 2026. Un rendez-vous déjà très attendu.



En haut : un binôme arpentant un chemin boisé du parcours. En bas : une partie des concurrents au départ.

Dictée – 8 novembre

Près d'une trentaine de participants se sont réunis le 8 novembre pour une dictée organisée par la Municipalité et la Bibliothèque - Ludothèque « Le 3 » ayant pour thème « Le Gois ».

Au-delà du défi orthographique, l'événement avait également une dimension solidaire : les inscriptions ont permis de soutenir l'association Valentin Haüy, engagée auprès des personnes aveugles et malvoyantes.

L'ambiance, studieuse mais conviviale, a conquis les amateurs de langue française, ravis de se prêter au jeu et de retrouver l'esprit des dictées d'antan.



Les participants installés dans la Salle Sirocco.

Cérémonies du 11 novembre et du 5 décembre

En cette fin d'année, les associations d'Anciens combattants ont organisé deux cérémonies de commémoration autour du Monument aux morts.

Le 11 novembre, dans le cadre du devoir de mémoire national, élus et représentants associatifs se sont réunis afin de rendre hommage à l'ensemble des morts pour la France.

Le 5 décembre, une seconde cérémonie a été consacrée à la mémoire des soldats morts pour la France durant la guerre d'Algérie ainsi que lors des combats du Maroc et de la Tunisie.



La cérémonie du 11 novembre autour du Monument aux morts, sur le parvis de l'Hôtel de Ville.

Ça s'est passé... [suite]

Téléthon

Cette année encore, le Téléthon à Beauvoir sur Mer a débuté dès le 29 octobre avec une vente de livres organisée par la Bibliothèque - Ludothèque « Le 3 ».

Les animations se sont ensuite poursuivies le samedi 6 décembre, avec un programme varié : distribution de viennoiseries, exposition-vente de créations, balade pédestre, dégustation d'huîtres, vente de crêpes et de gaufres.

Grâce à la mobilisation d'une quinzaine d'associations, à la participation des jeunes belvérins (notamment via l'ASSOLI et le Conseil Municipal des Enfants) ainsi qu'à la générosité des participants, cette édition a permis de récolter **4 110,10 € au profit du Téléthon**.

Le comité belvérin du Téléthon, en partenariat avec la Municipalité, remercie l'ensemble des associations, bénévoles et commerçants impliqués dans cette action solidaire.

Rendez-vous est d'ores et déjà donné l'année prochaine pour la 40e édition de cet évènement incontournable de la fin d'année.



En haut : les participants à la balade pédestre.
En bas : des membres du Comité belvérin du Téléthon, ravis de la somme récoltée.

Spectacle de Noël des écoles – 4 et 8 décembre

À l'approche des fêtes de fin d'année, la Municipalité a offert aux élèves des écoles belvérines (Groupe scolaire du Gois et l'École Saint-Joseph) deux spectacles.

Le jeudi 4 décembre, les élèves des écoles élémentaires ont assisté au spectacle « *Surprises en contes* », proposé par la compagnie Théâtre Lazari. Ce spectacle de cirque, empreint de douceur et de poésie, a transporté les enfants dans un univers sensible et imaginaire.



Humour, cirque et magie, les élèves en ont eu plein les mirettes avec Stéphane THOMAS de la compagnie Théâtre Lazari.



Le spectacle proposé par la compagnie La Roue Tourne a offert un voyage à travers les saisons.

Opération « 1 naissance 1 arbre » – 28 novembre

La Municipalité a renouvelé pour la quatrième fois l'opération « 1 naissance, 1 arbre » en faveur des enfants belvérins nés en 2024.

À cette occasion, 13 nouveaux arbres ont été plantés le long de la sente douce reliant la rue du Stade au chemin de la Commanderie. Ces plantations viennent compléter les 10 arbres déjà mis en terre sur ce même secteur lors de l'édition précédente, participant ainsi à l'aménagement paysager et à la valorisation de ce nouvel espace.



Les familles et les élus étaient présents pour célébrer cette quatrième opération.

Distribution des colis de Noël par le CCAS

À l'approche des fêtes de fin d'année, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a organisé la traditionnelle distribution des colis de Noël à destination des personnes âgées de plus de 75 ans.

Au total, près de **388 colis**, simples et doubles, ont été remis en Mairie, permettant de toucher environ 750 bénéficiaires.

Cette attention gourmande marque chaque année un temps d'échange et de proximité apprécié à l'occasion des fêtes.



Distribution des colis de Noël par le Maire Jean-Yves BILLON, son 1^{er} adjoint Denis TESSON ainsi que les agents d'accueil de la Mairie, Patricia POTIER et Maëva BURGAUD.

Opération recyclage de sapins – du 5 au 18 janvier

Pour la troisième fois, la Municipalité a renouvelé l'opération « Recyclage de sapins » à l'issue des fêtes de fin d'année.

Cette action éco-responsable vise à donner une seconde vie aux sapins de Noël, en les valorisant plutôt que de les jeter. Les sapins collectés ont ainsi été récupérés par les agents du service Espaces verts, puis broyés afin d'être réutilisés comme paillage dans les massifs floraux de la commune.

La Municipalité remercie l'ensemble des habitants ayant participé à cette démarche et leur donne rendez-vous l'an prochain pour une nouvelle édition.



La zone de dépôt située sur le parking de la Maison des Associations.

LE SAVIEZ-VOUS ?

École publique Le Gois

Des visites de l'école sont possibles sur rendez-vous **tous les vendredis**.

En savoir + :

02 51 49 22 11

ce.0850214w@ac-nantes.fr

Groupe scolaire



Ça s'est passé... [suite]

Un automne animé à la Bibliothèque – Ludothèque « Le 3 »

À l'automne, la Bibliothèque – Ludothèque a proposé plusieurs animations variées, rencontrant un bel accueil auprès des usagers de tous âges.

Le 9 octobre, un atelier sensoriel autour du chocolat a été organisé dans le cadre de l'exposition « Cuisine et gourmandises » organisée au sein de l'équipement. Les participants ont été invités à éveiller leurs sens à travers différents ateliers, notamment olfactifs, pour une découverte originale et gourmande.

Le 24 octobre, une soirée auteur de jeux a permis à plusieurs générations de se retrouver autour de jeux de société de grande qualité. Ce temps d'échange et de partage a offert l'occasion de découvrir l'univers de la création ludique dans une ambiance chaleureuse.

Le 31 octobre, la traditionnelle soirée « frissons » de Halloween a une nouvelle fois séduit petits et grands. Les enfants ont d'abord profité d'une lecture de contes intitulée « Des histoires qui font peur... mais pas trop », avant de prolonger la soirée autour de jeux de société, le tout dans une atmosphère festive et déguisée.

Enfin, le 12 décembre, l'heure du conte « En attendant Noël » a plongé la Bibliothèque – Ludothèque « Le 3 » dans la magie des fêtes. L'esprit et la féerie de Noël se sont emparés des lieux pour le plus grand plaisir des jeunes participants, venus écouter des histoires pleines de douceur et de rêve.



Beauvoir sur Mer aux couleurs des fêtes



À venir...

Des chansons plein la tête – 18 février

La salle polyvalente de Beauvoir sur Mer accueillera de nouveau, le mercredi 18 février 2026 à 20h30, le spectacle musical « Des chansons plein la tête ».

À cette occasion, de nombreux chanteurs, révélés ou remarqués dans de grandes émissions télévisées musicales, se réuniront pour offrir au public un concert placé sous le signe de la chanson française.

Les spectateurs seront invités à redécouvrir et à reprendre avec les artistes des airs incontournables, des tubes d'hier, d'avant-hier et d'aujourd'hui, dans une ambiance conviviale et intergénérationnelle.

Humour, émotion, costumes et mises en scène rythmeront cette soirée, portée par des artistes présents bénévolement. Les fonds récoltés seront intégralement reversés à l'association ARTC, engagée dans la recherche contre les tumeurs cérébrales.

La liste des artistes pouvant évoluer jusqu'au dernier moment, plusieurs noms ont d'ores et déjà été annoncés, parmi lesquels des participants de N'oubliez pas les paroles, The Voice Kids, Le Plus Grand Karaoké de France ou encore de l'Eurovision.

Billetterie auprès des Offices de Tourisme GO Challans Gois :

- Tarifs : 14 € (adulte) / 10 € (moins de 18 ans)
- Office de Tourisme de Beauvoir sur Mer : 02 51 68 71 13
- Office de Tourisme de Challans : 02 51 93 19 75
- Billets en ligne sur : www.gochallansgois.fr



Animations à venir à la Bibliothèque – Ludothèque « Le 3 »

La Bibliothèque – Ludothèque « Le 3 » vous donne rendez-vous au printemps avec plusieurs animations ouvertes à tous.

Sortez vos stylos et pensez à noter ces dates dans vos agendas :

- **Fêtes des Bibliothèques : 7 février**
- **Café des lecteurs : 2 avril**
- **Soirée jeux : 17 avril**
- **Heure du conte (thème : les insectes) : 23 avril**

Autant d'occasions de partager des moments de découverte, d'échanges et de plaisir autour de la lecture et du jeu.



Les participants à l'occasion d'un précédent café des lecteurs.

Mouvement du personnel

Pérennisation du poste de ludothécaire : une présence qui s'inscrit dans la dynamique du « 3 »

Au sein de la Bibliothèque-Ludothèque « Le 3 » depuis plus d'un an, **Sophie BOIVEAU a vu son poste se pérenniser**. Bien intégrée auprès des bénévoles, des élus et d'Anne-Flore VRIGNAUD, responsable de l'équipement, elle a rapidement trouvé sa place au sein de l'équipe.

Passionnée par le jeu depuis l'enfance, Sophie a exercé auparavant comme animatrice de jeux auprès de publics variés : écoles, centres de loisirs, hôpitaux ou encore établissements pour personnes âgées. Convaincue que le jeu est un formidable outil de lien social, elle met aujourd'hui son expérience et son enthousiasme au service des usagers du « 3 ».

Épanouie dans ses missions, elle apprécie particulièrement la relation avec le public : conseiller, transmettre l'envie de jouer et faire découvrir la diversité des

univers ludiques. Depuis son arrivée, elle a contribué à structurer davantage le fonds de jeux, notamment en mettant en place un nouveau système de classification par thématique et tranche d'âge, facilitant ainsi l'accès aux jeux. Elle a également participé au développement de l'offre de prêt, désormais portée à quatre jeux pour quatre semaines, en cohérence avec les modalités d'emprunt de la partie bibliothèque.

Sophie s'inscrit ainsi dans la continuité du travail engagé depuis l'ouverture du « 3 » en janvier 2022, en poursuivant l'enrichissement du fonds de jeux afin de proposer une offre toujours plus diversifiée à tous les publics.

Forte de cette dynamique, elle souhaite maintenant accompagner de nouveaux projets : développement d'animations (telles

que les soirées jeux) et informatisation du fonds de jeux afin d'améliorer le suivi des emprunts et d'adapter au mieux l'offre aux attentes des abonnés.

Entre conseils au public, veille ludique, commandes et animations, ce poste comble un besoin réel et identifié.



Sophie BOIVEAU en train d'organiser les rayons de la partie ludothèque du « 3 ».

Deux nouvelles arrivées au restaurant scolaire communal

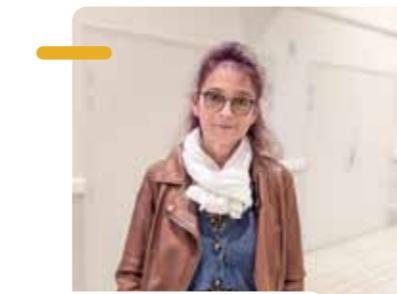
La Municipalité a procédé, au 1^{er} janvier 2026, à deux recrutements afin de maintenir les effectifs du restaurant scolaire et d'assurer la continuité du service.

Nadine GODIN-MOINARD a ainsi été nommée pour pourvoir un poste vacant. Elle intervient au sein du restaurant scolaire, tout en assurant également des missions d'entretien dans plusieurs bâtiments communaux, notamment l'Ardoise Verte, le Centre médical, ainsi que lors de divers remplacements.

Présente régulièrement au sein de la collectivité depuis la fin de l'année 2022, elle avait déjà travaillé à plusieurs reprises pour suppléer des postes vacants.

Nadège MOTTAIS a également été nommée à compter du 1^{er} janvier 2026, en remplacement d'un poste vacant au restaurant scolaire. Elle avait intégré le service dès septembre 2025 dans le cadre d'un contrat à durée déterminée, ce qui lui a permis de s'inscrire progressivement dans le fonctionnement de l'équipe.

Ces recrutements contribuent à renforcer durablement l'organisation du service de restauration scolaire au bénéfice des enfants.



Nadine GODIN-MOINARD (en haut) et Nadège MOTTAIS (en bas) renforcent les rangs des agents municipaux.

Actus de la commune

Alerte de sécurité : vols de véhicules

Une recrudescence de vols de véhicules avec les clés a été constatée ces derniers mois dans le nord-ouest de la Vendée. Les malfaiteurs profitent notamment d'habitations dont les portes ne sont pas verrouillées pour y dérober les clés de voiture et repartir avec le véhicule.

La Municipalité appelle chacun à la plus grande vigilance et invite les habitants à adopter des gestes simples de prévention : **penser à bien verrouiller les portes**, y compris lorsque vous êtes présents à votre domicile, et éviter de laisser les clés à proximité des entrées (portes, fenêtres). Il est également recommandé de **signaler sans attendre tout comportement suspect** à la gendarmerie.

La vigilance et la mobilisation de tous sont essentielles pour prévenir ce type de faits et renforcer la sécurité sur la commune.



La commune triplement labellisée

Label « Villes et Villages Étoilées »

La commune de Beauvoir sur Mer participe depuis 2012 au label national « Villes et Villages Étoilées » organisé par le Conseil d'Administration de l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN), et avait obtenu 1 étoile au label de l'édition 2017-2018.

Depuis cette reconnaissance, des efforts ont été entrepris sur le réseau d'éclairage public, en lien avec le SyDEV. Ainsi, la commune décroche 3 étoiles au label de l'édition 2024-2025 !

Au titre des mesures mises en valeur par le label, on retrouve :

- La suppression des points lumineux superflus
- L'extinction de l'éclairage la nuit
- Le remplacement des lampes par des LED dites chaudes, moins éblouissantes
- L'orientation de la lumière uniquement dirigée vers le bas

Ce label 3 étoiles sera conservé pendant cinq ans. Au terme de cette période, la commune devra concourir à nouveau pour le conserver ou progresser dans le nombre d'étoiles.

Label « Villes Sportives »

La commune de Beauvoir sur Mer est également labellisée 3 flammes au concours des Villes Sportives depuis 2021.

Après une visite de la commune et des équipements sportifs en septembre dernier, les membres des Comités Départemental et Régional Olympique et Sportif (CDOS - CROS) ont décidé du maintien de la commune au niveau 3 flammes. Ont été soulignés la qualité et la diversité des équipements sportifs présents sur la commune, ainsi que le soutien apporté aux associations sportives par la mise à disposition de personnels et de moyens matériels.

La municipalité remercie les associations sportives pour leur dynamisme et leur présence lors de l'accueil du jury du concours.

Le label 3 fleurs au concours des Villes et Villages Fleuris conservé en 2024 vient compléter ce triptyque !

Mot de la minorité

Conformément au Code général des collectivités territoriales et au règlement intérieur de la commune, l'opposition dispose d'un espace d'expression dans le bulletin municipal.

Les élus de l'opposition n'ayant pas souhaité s'exprimer, aucun contenu ne figure dans cet espace réservé.

Création d'une réserve naturelle régionale sur la commune : Les Marais du Bout de Sac

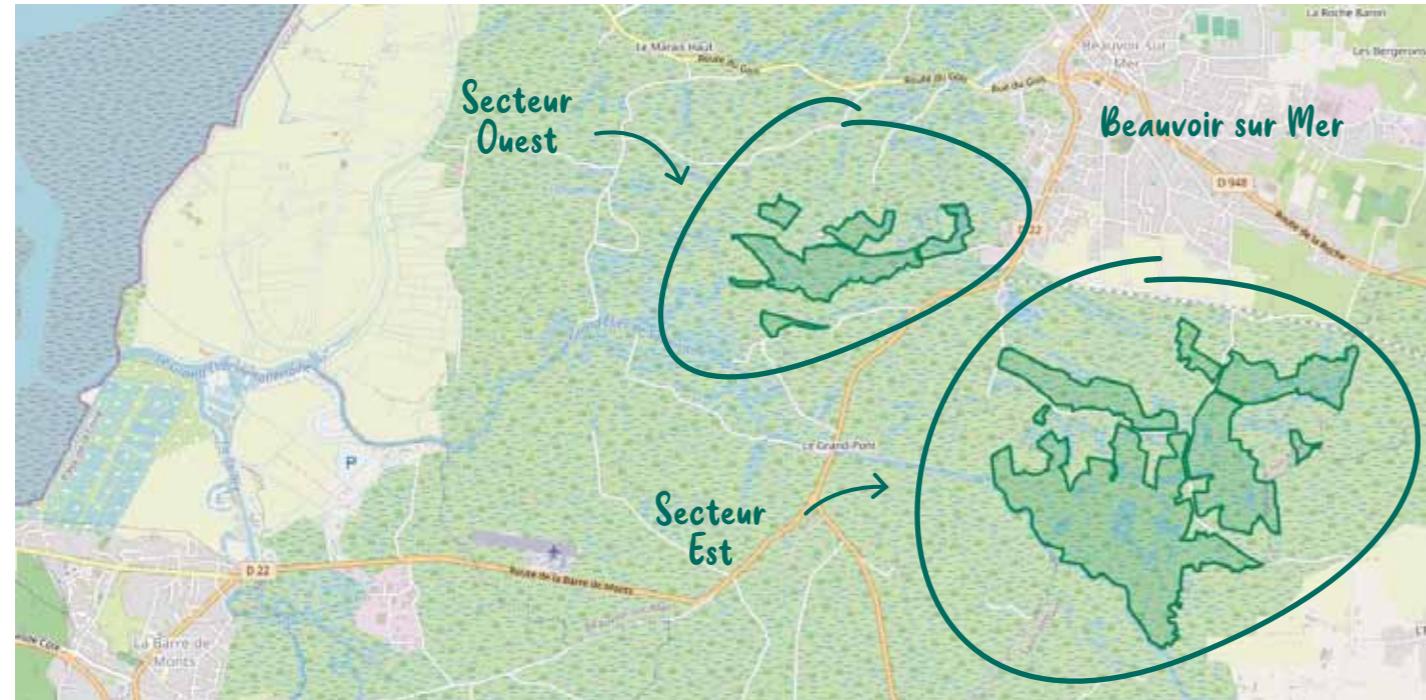
Le 26 septembre 2025, la commission permanente de la Région des Pays de la Loire a créé la Réserve naturelle régionale des Marais du Bout de Sac sur notre commune.

D'une superficie de 187,1 hectares, cette nouvelle réserve, située au cœur du Marais breton vendéen, **marque une étape importante dans la préservation du patrimoine naturel local**.

Elle est le fruit d'une collaboration étroite entre le Conservatoire du littoral, la LPO France, la LPO Vendée et la commune de Beauvoir sur Mer, tous engagés dans la protection de ce milieu remarquable.

La gestion du site est assurée conjointement par les deux structures de la LPO et la commune, en concertation avec l'association communale de chasse et les éleveurs.

Intégrée au réseau d'aires protégées régional, cette réserve s'inscrit également dans la Stratégie Nationale pour les Aires Protégées (SNAP), qui fixe l'objectif de placer 1% du territoire national sous protection forte d'ici 2030.



Un site retenu pour sa richesse écologique

Ce secteur constitue un **paysage typique des prairies humides du Marais Breton Vendéen**, où se mêlent eau douce et eau salée, pâturages ouverts et microreliefs.

Ce mélange unique offre un habitat privilégié à de nombreuses espèces remarquables.

Ce site abrite des oiseaux peu communs en France comme la Barge à queue noire et le Chevalier gambette, des amphibiens tel que le Crapaud persillé, et aussi une libellule très rare, le Leste à grands stigmas.



Avocette élégante.

Qu'est-ce qu'une réserve naturelle régionale ?

Ce label est attribué aux sites présentant un intérêt écologique majeur.

Il offre un cadre juridique fort permettant de préserver durablement ces espaces.

Les missions d'une réserve naturelle régionale sont :

- la **protection** de la biodiversité grâce à une réglementation adaptée ;
- la **connaissance**, via des suivis scientifiques et programmes d'étude ;
- la **sensibilisation**, afin d'informer et impliquer la population dans la découverte et la préservation du milieu.

La démarche de classement du site du Bout de Sac a débuté en 2022 à l'initiative des trois propriétaires (la LPO Vendée, la LPO France et le Conservatoire du Littoral).

Après une large phase de concertation et de consultations (scientifiques et grand public), le site a rejoint le réseau régional, désormais composé de 24 réserves couvrant plus de 3 300 hectares.

Chaque réserve bénéficie d'un plan de gestion actualisé tous les six ans en fonction des objectifs et enjeux déterminés.

Chiffres clés

187,1 hectares classés en réserve naturelle régionale

Une réserve organisée en **2 secteurs** principaux

Au moins **208 espèces animales** et **78 espèces végétales** recensées



Barge à queue noire.



Leste à grands stigmas.



Préserver notre environnement : agir ensemble contre les nuisibles et espèces invasives

Gestion des ragondins et rats musqués : des cages-pièges mises à disposition

Le ragondin et le rat musqué, originaires d'Amérique, sont des rongeurs classés ESOD (espèces susceptibles d'occasionner des dégâts).

Très prolifiques, ils sont aujourd'hui bien implantés dans le marais, où leur présence engendre d'importants dommages sur les cultures, les roselières, les berges des fossés et parfois sur la voirie. Ils peuvent également être vecteurs de maladies.

Afin de limiter ces impacts, une lutte collective est organisée depuis plusieurs années pour réguler leurs populations.

Dans ce cadre, le **Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf** (SMBB) intervient sur le Marais breton vendéen, notamment sur les territoires des communautés de communes Challans Gois et Océan Marais de Monts. Il assure la collecte des animaux capturés, indemnise les piégeurs, apporte un appui technique et anime un réseau de plus de 250 piégeurs volontaires.

Tout particulier peut participer à cette démarche. En cas de dégâts constatés, le SMBB peut notamment mettre les habitants en relation avec des piégeurs agréés.

Par ailleurs, le SMBB propose le prêt de cages-pièges pour une durée de six mois. Leur utilisation, avec des appâts végétaux (carottes, par exemple), est autorisée toute l'année, après inscription auprès du syndicat.

Renseignements :

SMBB - agent en charge de la mission : 07 72 21 53 26

SMBB - standard : 02 51 39 55 62



Ragondin dans le Marais.

Frelon asiatique : le piégeage des reines, un geste utile dès le printemps

Originaire d'Asie, le **frelon asiatique** (*Vespa velutina*) est classé depuis 2016 parmi les espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union européenne.

Prédateur redoutable, il se nourrit principalement d'insectes pollinisateurs : environ 40 % d'abeilles et 60 % d'autres espèces (guêpes, papillons...), contribuant ainsi à un déséquilibre écologique important et à l'affaiblissement de la biodiversité.

Le piégeage des reines fondatrices au printemps ne permet pas d'éradiquer l'espèce, mais **constitue un levier efficace pour limiter sa prolifération**. En capturant ces reines avant la création des nids, il est possible de réduire significativement le nombre de colonies et, par conséquent, l'apparition de milliers de nouveaux individus les années suivantes.

Cette méthode est à privilégier par rapport à l'utilisation de produits insecticides, nocifs pour l'environnement. De plus, le traitement des nids en fin d'automne s'avère inutile, ceux-ci étant généralement inoccupés et non réutilisés.

Dans cette démarche de prévention, les agents communaux du service Espaces verts sont d'ores et déjà mobilisés et procèdent à l'installation de pièges sur différents secteurs de la commune. Par ailleurs, une notice explicative pour la fabrication de pièges sélectifs est mise à disposition du public sur simple demande à l'accueil de la Mairie.

Dans un contexte de forte diminution des insectes, le piégeage doit toutefois être pratiqué avec discernement, afin d'éviter la capture d'autres espèces non ciblées.



Un frelon asiatique ainsi que son nid.

Des aménagements au service de la sécurité et du cadre de vie

Création de trottoirs et de quais bus aux normes rue des Sables

La rue des Sables est une voie départementale très fréquentée par les véhicules légers et poids lourds, car elle constitue l'itinéraire des liaisons Nantes <-> Noirmoutier et La Roche-sur-Yon <-> Noirmoutier.

Cette voie est également fréquentée par les piétons et cyclistes, pour relier le centre-ville, les commerces et les pistes cyclables du marais.

Afin de renforcer la sécurité des piétons, la commune a réalisé, cet automne, des travaux pour la création de trottoirs, sur une portion de la rue des Sables de 168 mètres linéaires de part et d'autre de la voie.

Ces travaux, d'un montant de 61 570 € HT, ont consisté en la réalisation de trottoirs sécurisés pour les piétons, afin de créer une continuité avec les cheminement piétonniers existants.

Par ailleurs, les deux arrêts de car desservant les lignes régionales de transports de voyageurs et de transports scolaires ont été transformés en deux quais de bus conformes aux normes d'accessibilité.

Le Département de la Vendée a octroyé à la commune, pour ces aménagements de sécurité, une subvention d'un montant de 10 000 € au titre du produit amendes de police 2025.

Le Département est intervenu en fin d'opération pour refaire le tapis d'enrobé et ainsi finaliser l'aménagement de cette portion de la rue des Sables.



La voirie et les trottoirs de la rue des Sables, récemment rénovés.

Le centre-bourg change d'allure

Après la réfection du parking de la Grand Place, l'installation d'un nouveau sanitaire et d'une halte-vélo, ainsi que la création d'un parvis piéton et d'un préau de convivialité, le **centre-ville poursuit sa transformation**.

Début 2026, les entreprises Bodin TP et ID Verde interviendront sur les zones périphériques à l'hypercentre. Les emprises concernées sont situées rue Charles Gallet, rue de la Butte et rue de la Croix Blanche.

Cette opération comprendra la réfection des trottoirs et de la chaussée, dans la continuité des cheminement réalisés. La placette à l'entrée de la rue de la Butte sera également refaite.



Stationnement sur la Grand Place.



Préau installé sur la Grand Place fraîchement rénovée.



Halte vélos située place des 3 Alexandre.

En bref et en images

Équipement d'un nouveau tracteur pour les services techniques municipaux



Réfection du chemin dans le parc du Cornoir



Révégétalisation de la cours de l'école élémentaire du Gois



Effacement des réseaux chemin de la Chèvre et chemin de Saint-Louis



Suite des travaux de création d'un bassin tampon pour la station d'épuration



Installation d'un module de jeux à l'école maternelle du Gois



Sport

Tennis Club Belvérin

Le club a ouvert depuis le mois de septembre une section pickleball

Bilan de saison 2024/2025

Effectifs en légère baisse d'environ 10 % par rapport à 2024 avec 53 adhérents. Pour la nouvelle saison, nous constatons une augmentation des adhérents et nous pensons retrouver les effectifs de 2023.

L'hiver dernier, trois équipes seniors hommes et une équipe + de 35 ans hommes étaient engagées au championnat départemental. Deux équipes seniors hommes ont participé au championnat d'été.

« L'effectif féminin représente un tiers des adhérents, mais ne participe pas encore, à notre grand regret, aux championnats et peu aux tournois », confie le président qui voit avec satisfaction l'équipe 1 (seniors hommes) accéder pour la seconde année consécutive à la division supérieure, la D2 actuellement.

Pour la nouvelle saison nous avons engagé trois équipes seniors et une + de 35 ans hommes.

Bilan du tournoi de juillet

Le traditionnel tournoi du club, du 11 au 19 juillet, a enregistré la participation de 152 joueurs venant de toute la France, et principalement de la région parisienne (175 participants en 2024 et 150 en 2023). Le tournoi des féminines a été remporté par Hélène Stojanovic (Paris, classée 15) devant Audrey Lefèvre (Guadeloupe, classée 5-6).

Chez les hommes, Edgar Jeanmougin (Saint-Julien-de-Landes, classé 3/6) est vainqueur devant Elias Laurain (Bischwiller, Bas-Rhin, classé 15).

« Nous remercions chaleureusement Philippe Boquet et Daniel Gauvrit, impliqués très activement sur toute la durée du tournoi avec une importante présence quotidienne » annonce le club.

À NOTER

Soirée tartiflette avec spectacles de cabaret et de magie

Samedi 28 février à 19h à la Salle polyvalente

Tarifs : 30€ / 15€ (- de 12 ans)

Renseignements et réservations :
06 23 02 49 10 / 06 04 03 26 81

Avis aux associations

Vous souhaitez diffuser un article ou annoncer vos manifestations dans le prochain bulletin ?

Pour cela, merci de les envoyer par mail à l'adresse suivante :

communication@mairie-beauvoirsurmer.fr

avant le 08/03/2026

Prochaine parution de l'Aluette : Avril 2026

Les Archers du Pays du Gois

- 2026 une saison remplie de surprises -

Après quelques soucis avec la structure de notre salle d'entraînement les choses sérieuses ont pu commencer.

Heureusement, notre terrain et une météo très favorable nous ont permis de débuter les entraînements (y compris pour les nouveaux inscrits). Depuis, le rythme hebdomadaire a repris son déroulement normal avec un effectif un peu réduit par rapport à la saison dernière (50 inscrits contre 57 en 2025). Les compétiteurs s'en donnent à cœur joie.

Cette saison, ce n'est pas moins de 16 archers qui se confrontent aux autres clubs lors des rencontres dominicales. Et les résultats sont là, perfectibles mais bien au-delà de ce que nous pouvions envisager. Quelques podiums viennent récompenser nos participants et cela permet une émulation positive pour le groupe.

Et puis, il y a une nouvelle pratique qui se développe, en effet, certains membres tirent avec des arcs nus (pas de viseur, ni autre accessoire). Ils pratiquent le tir instinctif et cela permet d'avoir des classements dans

les disciplines 3D, tir nature et ou field catégorie arc nu. Nous ferons tout pour développer ces pratiques au sein de notre club.

Le 2 novembre dernier, lors de notre concours sélectif au championnat de France, nous avons reçu plus de 80 archers et cette journée a démontré la cohésion au sein de l'équipe. Notre AGO aura lieu le 16 janvier et notre tir traditionnel de la Saint Sébastien offrira un rendez-vous en extérieur pour les plus courageux le dimanche 25 janvier 2026. Il y aura aussi un concours réservé aux plus jeunes et aux débutants de l'année organisé au mois de février.

Le LAPG vous présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année.



Des archères et archers du club belvérin.



USM Football

- Le club célèbre son 75^e anniversaire (1950 – 2025) le samedi 30 mai -

L'Union Sportive du Marais a été affiliée à la Fédération Française de Football en 1950. Pour l'histoire, les premiers statuts de la création d'une équipe de football à Beauvoir sur Mer datent de 1943. Ils avaient été rédigés en allemand (occupation). Sous l'impulsion de réfugiés ardennais, le club était né.

Après la libération, une autre section de football a été créée, l'ASB (Association Sportive de Beauvoir). Quelques rencontres ont eu lieu entre ces deux équipes locales.

En 1950, la fusion entre les deux sections a été décidée sous l'appellation Union Sportive du Marais.

Pour fêter et honorer cette longue histoire sportive dans notre commune, une journée de rencontres festives, entre anciens joueurs, dirigeants, parents et supporters est organisée le samedi 30 mai.

Vous y retrouverez :

- exposition de photos de 1943 à ce jour
- diffusion de films en boucle
- pot de l'amitié et saveurs locales
- matchs de jeunes et football en marchant pour les anciens joueurs
- structures gonflables et animations diverses

À NOTER

Tournoi UI3 – UI5 – UI8 de Pâques du groupement du Pays du Gois (Bouin - Bois-de-Céné / Beauvoir sur Mer/ St Gervais)

Samedi 4 avril

Terrains : Beauvoir sur Mer (toute la journée)
Bouin, Bois-de-Céné et St Gervais (la matinée)

Restauration (grillades, frites...) et **buvette** au Complexe sportif de Beauvoir sur Mer

Objectifs du tournoi : convivialité et sportivité

Pétanque Belvérine

Une équipe championne régionale

L'équipe séniors composée de Arnaud Jolly, Alexandre Gauvrit, Alex Jolly, Dimitri Corbrejaud, Julien Theiler, Cyril Robard, Thomas Corcaud, Mathis Gagneux, et Aurélien Fayola (absent sur la photo ci-dessous) a remporté son championnat CRC 2 (Championnat Régional des Clubs 2^e division).

Ce titre permet à nos champions d'accéder au CRC 1^{re} division. Bravo à eux.



L'équipe séniors championne régionale.

Un concours départemental à Beauvoir sur Mer

La Pétanque Belvérine a été choisie pour organiser le championnat départemental vétérans en triplettes. Ce championnat se déroulera les mercredi 22 et jeudi 23 avril 2026.

Entre 700 et 800 joueurs vont venir découvrir Beauvoir sur Mer.

Il faudra beaucoup de bénévoles afin de réussir au mieux cette première. Les jeux se dérouleront sur le boulodrome actuel et sur le terrain stabilisé du Complexe sportif. Environ 120 terrains doivent être tracés.

Concours du cochon

Tous les ans la pétanque belvérine organise un concours en doublettes formées ouvert à tous.

Il se déroulera le samedi 14 février 2026 : jet du but à 14h15.

Ouverture du boulodrome

Le club est ouvert tous les lundis, mercredis et vendredis à partir de 14h, venez-vous détendre.

Contact : 07 68 52 90 67 (Marie-Anne Gledel) ou par e-mail : pétanquebelverine3021@gmail.com

Culture - Loisirs

École de Musique de Beauvoir sur Mer

L'école de chant, sous la présidence de Sylvain NINNONET, fait partie de l'École de Musique de Beauvoir sur Mer. Elle a fait sa 6^e rentrée en septembre 2025.

Les «BELLES VOIX SUR MER» dirigées par Freddy, professeur de chant, se composent d'un ensemble vocal de 9 personnes, d'un groupe vocal de 3 personnes et de cours individuels de 2 personnes.



Les « BELLES VOIX SUR MER ».

Les cours se déroulent tous les jeudis. L'ambiance y est conviviale et permet à chacune et chacun de progresser à son rythme.

Chanter apporte plaisir, partage, écoute ainsi qu'un enrichissement des connaissances musicales. Le chant c'est l'expression orale : on a tous un profil vocal, une tessiture. Il faut oser, être courageux, et assumer pleinement sa voix !

Il existe des techniques pour prendre le contact de son corps et de se laisser aller pour produire la parole chantée. C'est bon pour la mémoire, l'articulation, la diction, les mouvements des cordes vocales, la gestion du souffle et de sa respiration.

Si cela vous tente, n'hésitez pas à nous rejoindre en contactant Sylvain NINNONET : le cours de chant recrute en permanence !

Cette année la variété des chansons portera sous un thème que vous découvrirez le 28 juin lors de notre week-end musical, à la Salle polyvalente.

Contact :

edmbeauvoir85@orange.fr

www.edmbeauvoir85.fr

06 19 19 24 46

Orchestre d'Harmonie de Beauvoir sur Mer

En avant la musique... !

Une nouvelle année musicale a débuté et l'Orchestre d'Harmonie de Beauvoir sur Mer (OHB) s'est remis en piste.

L'OHB a participé à la cérémonie commémorative du 11 novembre à Saint-Gervais par l'interprétation des chants officiels et de quelques morceaux de défilé.

À l'occasion de la Sainte Cécile, patronne des musiciens, nous avons pris plaisir à poser nos pupitres sous le nouveau préau de la Grand Place de Beauvoir sur Mer, le 16 novembre, pour offrir aux passants une petite aubade improvisée, très appréciée.

Nous avons également animé le marché de Noël à St Urbain le dimanche 30 novembre, pour lancer, sous un soleil radieux, les festivités de préparation des fêtes de fin d'année.

L'Orchestre d'Harmonie recrute toujours !

Vous êtes musicien et souhaitez rejoindre une formation musicale dans une ambiance conviviale et chaleureuse, on vous attend !

Un concert exceptionnel le 2 mai à la Salle polyvalente

Le samedi 2 mai 2026, l'Orchestre aura le plaisir d'accueillir un orchestre ami du Département de la Loire « MusiqueS de Saint-Germain-Laval », pour offrir au public un concert unique dans la salle polyvalente. Nous serons une cinquantaine de musiciens sur scène, pour interpréter un répertoire de morceaux, de style varié, qui plairont assurément au plus grand nombre. Nous vous attendons nombreux !

Contact : ohbsm85@gmail.com

Directeur musical : Sylvain NINNONET - 06 19 19 24 46



L'OHB en représentation à l'occasion du marché de Noël de Saint-Urbain.

Le Parlange

Après avoir joué « Coiffure pour dames » au mois d'octobre 2025, l'association de théâtre Le Parlange vous propose une deuxième pièce « Pyjama pour 6 » qui sera jouée à la Salle polyvalente.



Les comédiennes à l'occasion de la représentation de « Coiffure pour dames ».

« Pyjama pour six »

Une comédie de Marc CAMOLETTI

Dates de représentation :

Vendredi 13 (20h30), samedi 14 (20h30) et dimanche 15 février 2026 (15h)

Lieu : Salle polyvalente de Beauvoir sur Mer

Présentation : Un homme marié mène une double vie bien organisée... mais en un week-end tout dérape.

Une succession de quiproquos avec amants, femmes et maîtresses ainsi qu'une cuisinière qui amène la confusion. Une comédie rythmée de surprises.

Tarifs : 9€ / 5€ (12-18 ans) / Gratuit (moins de 12 ans)

Réservation : 07 86 94 75 71 / 06 58 38 24 91



— Enfance - Jeunesse - Famille —

ASSOLI

(Association Socioculturelle et de Liens Intergénérationnels)

Secteur enfance

L'année 2025 a été marquée par une grande diversité de thèmes et d'activités pour le secteur enfance.

De nombreuses sorties ont rythmé l'année : l'îlot Zanimo, le Parc des Naudières ou encore Planète Sauvage, permettant aux enfants de vivre des moments à la fois ludiques et éducatifs.

L'été placé sous le thème « Voyage autour du monde » a également été animé par plusieurs camps, dont un au Jardin de la Bardonnière à Bois-de-Céné, un à Mervant-Vouant et un à Saint-Vincent-sur-Jard.

Secteur jeunesse

Cette année a été marquée par l'aboutissement d'un important projet solidaire mené depuis plusieurs années par un groupe de jeunes.

Leur engagement a pu se concrétiser par un voyage de cinq jours au Maroc, en partenariat avec une association locale œuvrant pour la protection de l'environnement. Une fois sur place, ils ont pu rencontrer et échanger avec un référent engagé dans cette cause.

Durant les mois de préparation, les jeunes avaient organisé diverses actions solidaires et de financement telles que la participation au marché de Noël, l'opération « SOS Cookies », une tombola ou encore un grand loto qui ont permis de donner vie à ce beau projet.

Secteur enfance

Le secteur a clôturé son programme annuel par une sortie famille en assistant au spectacle musical Aladin au Théâtre des 100 Noms à Nantes.

Un moment apprécié aussi bien par les petits que par les grands.

Parmi les temps forts de l'année, l'organisation début juillet du traditionnel cinéma en plein air a rencontré un vif succès et sera à nouveau proposé l'année prochaine.

L'ASSOLI a également accueilli plusieurs spectacles musicaux ouverts à l'ensemble des familles. Pour bien commencer l'année, ne manquez pas notre activité « Top Chef » qui aura lieu le 24 janvier à l'ASSOLI.

Programmation

Toute la programmation des vacances scolaires de février 2026 du secteur enfance de 3 à 10 ans avec pour thème « Quand je serai grand » ainsi que du secteur jeunesse de 11 à 17 ans sera mise en ligne dans les prochains jours sur notre site internet www.assoli.fr ainsi que sur nos réseaux sociaux : Facebook @Assoli et Instagram @assoli_85.

Nous vous rappelons également que les programmations des secteurs jeunesse et famille, en dehors des périodes de vacances scolaires, sont mises à jour régulièrement sur nos réseaux.

Actions menées cette année en images



Santé - Social - Solidarité

A.D.M.R. (Aide à domicile en milieu rural)

- Nous aidons les personnes au quotidien, à la semaine, ou au mois. On s'adapte à leurs besoins -

ADMR en Vendée

Depuis 1948, l'ADMR propose des services pour accompagner :

- Les familles
- Les personnes âgées
- Les personnes en situation de handicap

Communes concernées par l'association basée à Beauvoir sur Mer :

Beauvoir sur Mer, Bouin, Saint-Urbain, Bois-de-Céné, Châteauneuf et Saint Gervais

Services proposés :

- Aide et accompagnement à domicile (SAAD) : Entretien du logement, courses, préparation et prise des repas, aide au lever/coucher.
- Soins à domicile : aide à la toilette, à l'habillage.
- Soins Infirmiers à Domicile (SIAD)

Services complémentaires :

- Téléassistance
- Livraison de repas à domicile
- Service de relayage (permettre aux aidants de souffler)
- Livraison à domicile de produits d'incontinence



Contact :

2 rue des Écoles

Tél. : 02 22 06 89 50

Secours Catholique



Le Secours Catholique de Beauvoir sur Mer remercie l'ensemble des bénévoles qui ont permis de réaliser la collecte pour La Banque Alimentaire des 28 et 29 novembre 2025.

Nous tenons à remercier aussi toutes les personnes qui ont contribué lors de cette collecte ainsi que les deux enseignes (Super U et Intermarché) qui nous ont accueillis.

La fraternité et l'entraide sont toujours au rendez-vous.

Encore un grand merci à toutes et tous !



Association Valentin Haüy

- L'association représente et regroupe près de 200 personnes aveugles et malvoyantes en Vendée -

Objectifs :

- Rompre l'isolement par des rencontres amicales et des activités diverses
- Faciliter l'autonomie dans la vie quotidienne
- Accéder à la vie sociale et culturelle

Voyants :

Nous avons besoin de votre concours !

Pour faire connaître notre association à toutes les personnes non et malvoyantes, y compris dans les maisons de retraite ou foyers logements.

Pour contribuer à l'animation d'un secteur :

- Accompagner, conduire nos membres à leurs rencontres AVH
- Donner votre voix pour enregistrer des livres sur support audio

Nos coordonnées :

Association Valentin Haüy - Comité de Vendée
39 bis rue de la Marne - BP 639 - 85016 La Roche-sur-Yon Cedex

Permanences du lundi au vendredi de 13h30 à 17h

02 51 37 22 22 - comite.vendee@avh.asso.fr
www.larochesuryon.avh.asso.fr

Actions :

- Soutien moral, aide aux démarches administratives
- Fourniture de matériel d'usage courant muni d'une synthèse vocale
- Apprentissage de l'écriture et de la lecture Braille
- Mise à disposition d'une bibliothèque sonore
- Édition du « Point Lumineux », journal sonore trimestriel sur CD
- Apprentissage du maniement des outils informatisés équipés d'un navigateur vocal (3 tuteurs)
- Soutien aux personnes pouvant se réinsérer dans le monde du travail
- Participation aux réunions de travail sur l'accessibilité des espaces publics et administratifs et du transport des personnes handicapées
- Rencontres amicales (loisirs, voyages culturels) avec les équipes d'animation
- Activités culturelles (théâtre en audiodescription, visites musées), ludiques et sportives (pétanque adaptée, piscine, randonnée, bricolages, sophrologie...)
- Soutien au centre de distribution de travail à domicile pour le paillage et le cannage des sièges par semaine peut faire la différence.



FAVEC85

(Fédération des Associations de Conjoint Survivants)

Nous sommes un lieu d'accueil où le caractère humain des relations est prioritaire, où le conjoint survivant se sent écouté, aidé par des responsables qui ont traversé la même épreuve.

Notre association départementale a pour but :

- DE DÉFENDRE LES DROITS des personnes en situation de veuvage,
- DE LES AIDER dans leurs démarches administratives,
- DE LES REPRÉSENTER auprès des pouvoirs publics afin de faire évoluer une législation actuellement défavorable.

Si vous êtes concernés, n'hésitez pas à nous rejoindre afin de faire nombre pour défendre nos acquis. Nous renseignons les personnes gratuitement.

Des permanences sont assurées :

- permanences le lundi de 10h à 17h et le samedi sur rendez-vous : 10 bis rue Haxo à la Roche-sur-Yon (renseignements au 02 51 37 03 14)
- Déplacement à domicile pour les personnes ne pouvant pas se déplacer.

Contact :

Tél. : 02 51 37 03 14

E-mail :
adv85@sfr.fr
www.favec.org

Siel Bleu

- Activité physique adaptée -

Des ateliers d'activité physique adaptée par l'association Siel Bleu sont proposés chaque semaine sur la commune de Beauvoir sur Mer.

Ils s'adressent à toutes les personnes ayant une fragilité ou présentant une pathologie chronique.

Ces ateliers permettent de maintenir les capacités cardiaques, respiratoires, musculaires et motrices mais également cognitives.

Ils sont utiles pour garder la forme, améliorer sa condition physique tout en prenant en compte le bien-être psychologique. Il ressort également un bien être nouveau au quotidien, à domicile, pendant les sorties, dans les gestes de la vie quotidienne.

Les ateliers sont assurés par des professionnels de l'APA (activité physique adaptée) de l'association Siel Bleu.

Les séances se déroulent chaque lundi de 9h à 10h à la salle de l'Ardoise Verte (face à la Mairie). Une participation de 57€ ainsi qu'une adhésion de 18€ seront demandées par trimestre, ne pas hésiter à faire une séance d'essai pour découvrir l'activité.

Si vous êtes intéressés et si vous souhaitez davantage de renseignements, vous pouvez contacter Aline LIAIGRE au 06 36 37 82 13 ou par mail à aline.liaigre@sielbleu.org



Séance de d'activité physique adaptée proposée par une éducatrice spécialisée.

Bénévoles Beauvoir sur Mer

NOUVEAU : « Le Grand Quizz de Beauvoir »

Samedi 4 avril 2026 – À partir de 19h30 – Salle polyvalente

Venez dîner en répondant à quatre séries de questions uniquement sur votre commune de Beauvoir sur Mer. Vous serez installés par table de huit, chaque table répondant collégialement (il sera interdit de chercher les réponses sur vos téléphones).

Les participants de la table gagnante recevront un diplôme. 2 bouteilles de champagne viendront agrémenter leur succès.

Pour vingt euros (boissons non comprises), venez passer une soirée inoubliable qui se terminera en dansant sur des airs des années 80.

Repas : Apéro offert, entrées, plat froid, plateau de fromages, desserts.

Le nombre de places étant limité, il est préférable de réserver sur le site Hello Asso ou à la Maison de la Presse à Beauvoir sur Mer.

Belvérines et belvérins, préparez-vous à relever le défi de la connaissance de votre commune ! Profitez d'un moment convivial et inclusif !

L'organisation de cette soirée est assurée par l'association « Bénévoles Beauvoir Sur Mer »



VOUS INFORME

Challans Gois adopte son Schéma directeur de la randonnée

Réuni le 6 novembre 2025, le conseil communautaire de Challans Gois Communauté a adopté son tout premier Schéma directeur de la randonnée (SDR).

Ce document de référence pose le cadre de la future politique intercommunale en matière d'itinéraires de randonnée pédestre, avec une ambition : offrir un réseau structuré, qualitatif et lisible, au service des habitants, des visiteurs et de l'attractivité du territoire.

Le Schéma directeur de la randonnée répond à plusieurs objectifs stratégiques :

- Structurer et qualifier l'offre de randonnée existante
- Définir une chaîne de gouvernance claire entre Communauté de communes, communes, Département et partenaires
- Encadrer un programme pluriannuel d'aménagements
- Assurer la valorisation et la promotion des sentiers
- Renforcer l'attractivité touristique du territoire



Pour garantir une offre homogène et de qualité, seuls les itinéraires pouvant être inscrits au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) ou labellisés par la Fédération française de randonnée pédestre (FFRP85) seront conservés.

Les circuits qui ne répondent pas à ces critères seront progressivement débalisés.

À noter : la distinction est désormais clairement faite entre randonnée (balisage jaune, circuits intercommunaux) et balade (sentiers non balisés en jaune, gérés uniquement par les communes).



Des personnes pratiquant la randonnée sur le territoire de Challans Gois Communauté

VOUS N'AVEZ PAS DE MÉDECIN TRAITANT ?

Je m'inscris sur la liste d'attente patients mise en place par la CPTS Loire Vendée Océan



L'objectif de cette liste ?

Faciliter la mise en relation avec les médecins généralistes du territoire susceptibles d'accepter de nouveaux patients.

 L'inscription sur la liste d'attente ne garantit pas un accès immédiat ou assuré à un médecin traitant.

AGENDA

FÉVRIER

DIMANCHE 1^{ER} FÉVRIER

Fête du Jeu

>>> Maison des Associations « La Rose des Vents »
Organisée par la Municipalité



JEUDIS 5 ET 19 FÉVRIER

Ateliers « Île Ô GEM »

>>> Salle Sirocco
Organisés par l'association Havre de Vie

SAMEDI 7 FÉVRIER

Fête des bibliothèques

Spectacle jeune public
« Racines de vie »
>>> Bibliothèque - Ludothèque “Le 3”
Sur inscription - Gratuit
Organisée par Challans Gois Communauté

13, 14 & 15 FÉVRIER

Théâtre « Pyjama pour six »

>>> Salle polyvalente
Organisé par Le Parlange

SAMEDI 14 FÉVRIER

Concours de pétanque

>>> Boulodrome
Organisé par La Pétanque Belvérine

MERCREDI 18 FÉVRIER

Concert « Des chansons plein la tête »

>>> Salle polyvalente
Organisé par la Municipalité



SAMEDI 21 FÉVRIER

Loto

>>> Salle polyvalente
Organisé par l'USM Football
-

VENDREDI 27 FÉVRIER

Collecte de sang

>>> Salle polyvalente
Organisée par le Don du Sang
-

SAMEDI 28 FÉVRIER

Soirée cabaret et magie

>>> Salle polyvalente
Organisée par le TC Belvérin

MARS

JEUDI 5 MARS

L'Île Ô GEM

>>> Salle Sirocco
Organisé par l'association Havre de Vie

SAMEDIS 7 & 14 MARS

Dîners-spectacles

>>> Salle polyvalente
Organisés par Anim'Show

DIMANCHE 8 MARS

Concours de belote

>>> Salle Sirocco
Organisé par Océane Twirling

DU JEUDI 19 AU DIMANCHE 22 MARS

Stage d'Aïkido

>>> Salle omnisports
Organisé par Aïkido France Kumano

DIMANCHE 29 MARS

Loto

>>> Salle polyvalente
Organisé par La Brun'sie

AVRIL

JEUDIS 2, 16 & 30 AVRIL

L'Île Ô GEM

>>> Salle Sirocco
Organisés par l'association Havre de Vie
-

JEUDI 2 AVRIL

Café des lecteurs

>>> Bibliothèque - Ludothèque “Le 3”
Organisé par « Le 3 »
-

SAMEDI 4 AVRIL

Tournoi de football U13 – U15 – U18

>>> Complexe sportif
Organisé par l'USM Football et le Groupement du Pays du Gois
-

SAMEDI 4 AVRIL

Soirée “Le Grand Quizz de Beauvoir”

>>> Salle polyvalente
Organisée par les Bénévoles
Beauvoir sur Mer
-

SAMEDI 11 & DIMANCHE 12 AVRIL

Exposition de peinture

>>> Salle de l'Ardoise Verte
Organisée par l'ARSB
-

VENDREDI 17 AVRIL

Soirée jeux

>>> Bibliothèque - Ludothèque “Le 3”
Organisée par « Le 3 »
-

MERCREDI 22 & JEUDI 23 AVRIL

Concours de pétanque départemental

>>> Boulodrome & Complexe sportif
Organisé par La Pétanque Belvérine
-

JEUDI 23 AVRIL

Heure du conte (thème : Les insectes)

>>> Bibliothèque - Ludothèque “Le 3”
Organisée par « Le 3 »